



**Initiative Régionale**  
Amérique Latine et les Caraïbes  
Sans Travail des Enfants

# MÉMOIRE

## VIIIE RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES POINTS FOCaux

Plate-forme Zoom, 25 - 28 octobre 2022



Organisation  
internationale  
du Travail



AGÊNCIA  
BRASILEIRA DE  
COOPERAÇÃO

MINISTÉRIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES



JUNTA DE ANDALUCIA

PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE



Cooperación  
Española



Une partie du financement de cet événement est assurée par le Département du Travail des États-Unis dans le cadre de l'accord de coopération numéro IL-30147-16-75-K-11 (projet MAP16). La totalité des coûts totaux du projet MAP16 est financée par le gouvernement fédéral, soit un total de 23,9 millions de dollars. Ce matériel ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du Département du travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du gouvernement des États-Unis.

## Table de matières

Introduction	2
I. Objectifs	2
II. Méthodologie	3
III. Déroulement des sessions	3
Session inaugurale	3
Session 1. Vers la cible 8.7 : Accélérer les progrès vers l'élimination du travail des enfants	7
Session 2. Présentation du rapport d'avancement du Plan stratégique de l'IR 2022-2025	13
Session 3. Vers la cible 8.7 : Appel à l'action - PRAETI	25
Session 4 (partie 1) : En route vers un monde sans travail des enfants - Échange interrégional Afrique et Amérique latine et les Caraïbes	34
Session 5. Stratégie de mobilisation de ressources	47
Session 6 : Action communicative de l'IR	49
Session de clôture	54
IV. Annexes	56

## INTRODUCTION

La **VIII Réunion annuelle du Réseau des points focaux de l'Initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants (IR)** s'est tenue du 25 au 28 octobre 2022 dans le cadre de sa troisième phase de mise en œuvre correspondant à la période 2022-2025, pour laquelle elle dispose d'un plan stratégique qui vise à renforcer et approfondir les actions de prévention et d'élimination du travail des enfants dans le contexte de la récupération de la pandémie de COVID-19.

C'est sur la base de ce plan qu'a été élaboré le Programme régional pour accélérer l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes (PRAETI), axé sur le renforcement des plans d'action nationaux par le biais d'objectifs concrets, d'activités ayant un impact et d'un budget suffisant pour rendre possible l'aspiration de la région : avoir une première génération exempte de travail des enfants.

Dans cette ligne, **la VIII réunion annuelle prend en considération l'appel à l'action de la Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants qui s'est tenue à Durban, Afrique du Sud**, et avec le Plan stratégique de l'IR et l'Agenda international pour le développement, marque une voie pour l'action vers 2025 qui appelle à garantir, de manière régionale et articulée, les droits et les opportunités de développement de plus de 8 millions de garçons, filles et adolescents.

En conséquence, **les priorités, les défis et les opportunités des pays** pour la mise en œuvre du PRAETI ont été identifiés.

Ce rapport est divisé en quatre parties, commençant par une description des objectifs et de la méthodologie, suivie d'un résumé des idées principales de chaque session, et se terminant par les annexes.

## I. OBJECTIFS

### **Objectif général**

Accélérer les progrès de la région Amérique latine et les Caraïbes vers l'élimination du travail des enfants d'ici 2025.

## Objectifs spécifiques

- Faire le suivi du plan stratégique 2022-2025.
- Concrétiser la feuille de route pour la définition des Plans Accélérés d'Action Pays pour la prévention et l'élimination du travail des enfants
- Promouvoir, entre les régions d'Afrique et d'Amérique latine et les Caraïbes, l'échange de méthodologies qui accélèrent les actions de prévention et d'élimination du travail des enfants.
- Consolider les partenariats stratégiques afin de mobiliser des ressources pour avancer vers l'élimination du travail des enfants dans la région.

## II. METHODOLOGIE

La réunion s'est tenue virtuellement, via la plateforme Zoom, et a comporté des présentations plénières modérées par le Secrétariat technique, avec le soutien d'une équipe de consultants chargée de la méthodologie (Qué LoCo). Il y a eu également des panels de commentateurs et une session de groupes de travail. De la musique a également été diffusée pendant les pauses entre les sessions pour animer l'espace.

La participation a été favorisée par les questionnaires sur *Slido* et le tableau blanc numérique *Jamboard*, qui permettent une collaboration en temps réel. Ces outils numériques ont été utilisés pour recueillir les questions et les commentaires des participants sur les sujets abordés.

À la fin de chaque journée de sessions, des questionnaires d'évaluation ont été lancés afin d'ajuster les réunions en fonction des résultats obtenus.

## III. DEROULEMENT DES SESSIONS

### SESSION INAUGURALE

**Le représentant des gouvernements et de l'Autorité de haut niveau de l'IR, l'actuel ministre du Travail de l'Équateur, Patricio Donoso Chiriboga**, a commencé sa présentation en soulignant l'importance de continuer à travailler à l'élimination du travail des enfants dans les différents secteurs économiques, notamment dans l'agriculture.

Dans ce contexte, il a exprimé l'engagement du gouvernement équatorien à s'attaquer à ce problème. Des actions concrètes ont été institutionnalisées et des politiques ont été mises en œuvre, telles que la conception et l'exécution de programmes de formation destinés aux jeunes pour améliorer leurs projets de vie et réaliser ainsi leur lien avec le marché du travail dans des conditions protégées, la promotion de l'employabilité des parents, la conception et l'exécution d'ateliers sur les droits du travail dans les plantations agricoles, la mise en œuvre du Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE), entre autres.

Il a également exprimé le souhait que le secteur des employeurs prenne la tête de ce processus, raison pour laquelle il considère qu'il est important de développer un instrument international contraignant pour que les entreprises transnationales respectent les droits humains et les droits de leurs travailleurs dans les chaînes de valeur.

**Le représentant des employeurs, membre du Conseil d'administration de l'OIT et membre du Conseil d'administration de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), Fernando Yllanes Martinez,** a souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants, telles que la pauvreté, l'informalité, le manque de protection sociale, le manque d'accès à une éducation pertinente, la faiblesse des systèmes d'inspection du travail et l'absence d'environnements favorables à l'emploi productif et au travail décent. Il a mentionné que les progrès réalisés ont été diminués par les effets de la pandémie de COVID-19, ce qui rend nécessaire de redoubler d'efforts et de rendre effectifs les objectifs proposés dans le Plan stratégique 2022-2025. À cette fin, il a suggéré de promouvoir l'innovation, de diffuser les bonnes pratiques des entreprises et de politique publique.

Dans ce contexte, il a souligné l'intention des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs de respecter les engagements pris dans les différents instruments de l'OIT. Pour y parvenir, ils mènent des actions coordonnées qui se reflètent dans le Plan stratégique 2022-2025. Le secteur des employeurs considère qu'il est vital pour les gouvernements de garantir un enseignement de qualité, dans des lieux accessibles, et de créer des opportunités de formation et de développement pour les jeunes. Il a souligné le rôle et le potentiel du secteur des entreprises dans l'élimination du travail des enfants, en raison de sa portée et de son soutien au développement des compétences. Il a conclu son intervention par le message suivant : « *le seul endroit où les enfants peuvent travailler, c'est dans leurs rêves, le lieu de travail n'est pas fait pour eux, ne le permettons pas* ».

Le **représentant des travailleurs, Rafael Freire, secrétaire général de la Confédération des travailleurs des Amériques (CSA)**, a également souligné les impacts de la pandémie de COVID-19 sur le travail des enfants. Dans ce contexte, de nombreux garçons et filles ont abandonné l'école et ont commencé à travailler. On constate également une augmentation de l'exploitation des migrants qui a un impact plus important sur les garçons et les filles.

Il regrette le faible budget national disponible pour éliminer le travail des enfants et suggère de mettre en place un système de protection sociale efficace et efficient, de développer des modèles de travail axés sur le travail décent et d'améliorer le travail des adultes.

Pour sa part, **Claudia Coenjaerts, directrice régionale a.i. de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes**, a souligné que malgré le recul des progrès réalisés en raison des impacts de la pandémie de COVID-19 l'engagement a été renforcé. Ainsi, il a été décidé de promouvoir le travail décent, de mettre fin au travail des enfants dans l'agriculture et de garantir le droit des garçons et filles à l'éducation.

Pour cela, a-t-elle dit, il faut adopter une approche intégrée, concevoir des politiques et des programmes fondés sur des données, élargir l'accès à la protection sociale et garantir un budget accru pour mettre en œuvre et maintenir les progrès. Elle a conclu en soulignant la trajectoire du dialogue social et la façon dont la coopération entre les pays a joué un rôle important dans la réalisation des objectifs proposés.

---

Le **Coordinateur général au Pérou de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), José Roberto Piqueras Bouillon**, a souligné la continuité du soutien de la coopération espagnole en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il a également souligné le modèle d'intervention de l'IR, qui a permis une action de coopération différenciée basée sur le dialogue social tripartite, avec une approche centrée sur l'innovation pour la conception de réponses adaptées aux différentes réalités des pays et des secteurs productifs. Grâce à l'engagement soutenu de tous les partenaires de l'IR et des agences de soutien, l'Amérique latine et les Caraïbes se sont positionnées comme la région la plus à même d'atteindre cet objectif, a-t-il affirmé.

**Olga Pozo Teba, responsable de l'unité ibéro-américaine de l'Agence Andalous de Coopération Internationale pour le Développement (AACID)**, a également souligné l'impact de la pandémie de COVID-19 qui a généré une crise migratoire, avec des mouvements humains et des déplacements qui affectent le plus les garçons et les filles. Elle a appelé à la vigilance et

à prêter attention aux territoires où les garçons et les filles sont sujets à l'exploitation. C'est pourquoi, a-t-elle souligné, le Plan stratégique de l'IR 2022-2025 a une approche territoriale qui vise à accélérer le processus et à parvenir à avoir une région sans travail des enfants.

**Le chef adjoint de la coopération technique trilatérale Sud-Sud avec les organisations internationales de l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC), Plínio Pereira,** a souligné le rôle du gouvernement brésilien dans la recherche de solutions pour résoudre ce problème. Il a souligné son initiative dans l'approbation des lois pour la mise en œuvre des actions établies par l'IR et le travail articulé avec le ministère du Travail et de la Citoyenneté du Brésil.

Il a également déclaré qu'en 2020 ils ont signé un projet de coopération Sud-Sud avec l'OIT pour consolider les actions de lutte contre le travail des enfants, en se concentrant sur trois axes : l'inspection, la production de données et l'articulation nationale. D'ici 2023, il a indiqué que des plans de travail concrets seront élaborés entre les pays ayant signé la convention.

Enfin, il a souligné le rôle décisif de la coopération technique internationale dans la promotion des activités, puisque la coopération Sud-Sud est basée sur l'échange d'expériences, nécessite des visites dans les pays, des visites techniques pour la formation et le renforcement des capacités.

**Marcia Eugenio, directrice du Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes, Bureau des affaires internationales du travail, Département du Travail des États-Unis (USDOL),** a commencé ses remarques en reconnaissant les efforts de l'IR. Elle a souligné la valeur de la recherche pour combler le fossé entre les preuves et les politiques. Pour illustrer cela, elle a mentionné le cas du Costa Rica où le ministère du travail a utilisé les cartes du MIRTE pour déterminer où intervenir avec des programmes sectoriels.

Face aux données et estimations publiées par l'OIT, l'UNICEF et l'OIM sur l'augmentation du travail des enfants et de l'esclavage moderne dans la région, Eugenio a suggéré d'étendre la protection sociale et de veiller à ce que l'inspection dispose des ressources nécessaires pour contrôler et promouvoir le fait que les entreprises évitent le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Elle a fait remarquer que l'USDOL a apporté son soutien en fournissant une assistance technique. Elle a donné comme exemple le projet qu'ils mettent en œuvre avec l'OIT dans les États du Chiapas et du Yucatan, au Mexique, qui implique les municipalités et les gouvernements fédéraux. De même, en ce qui concerne le secteur privé, en Argentine, ils travaillent avec quatre entreprises et mettent en place un système de contrôle dans la chaîne

de production. À cette fin, une application a été développée pour permettre aux agriculteurs de commenter leurs conditions de travail.

Enfin, elle a commenté la contribution d'USDOL à la recherche sur les chaînes de valeur, à la responsabilisation et à l'identification du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement plus complexes.

La session inaugurale a été clôturée par le **Directeur général du BIT, Gilbert F. Hounbo**, qui a pris la direction de l'OIT en septembre de cette année. Il a appelé à un nouvel engagement pour combattre la pauvreté et éliminer le travail des enfants, encourageant les participants à accélérer leurs actions pour atteindre cet objectif.

### **SESSION 1. VERS LA CIBLE 8.7 : ACCELERER LES PROGRES VERS L'ELIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS**

*Objectif : Identifier les forces et les limites de la mesure et de la communication de l'indicateur 8.7.1 de la cible 8.7 dans la région. Présentation et dialogue ouvert avec les points focaux représentant les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs.*

**Kathia Romero, du Secrétariat technique de l'IR**, a modéré la session. Elle a présenté le moulin à vent, symbole de l'IR, qui représente la lutte contre le travail des enfants, et a demandé au public : Quelle est la force qui fait bouger le moulin à vent ? Voici les réponses :

- Intégration
- Permanence
- Engagement
- Unité et effort
- Articuler les efforts
- Volonté de toutes les parties
- Intégrité

Cette force qui le fait tourner représente, a dit Romero, le travail intégré entre les pays de la région qui partagent la même conviction et qui a conduit, il y a huit ans, à la formation de l'IR. Malgré le contexte de crise provoqué par la pandémie de COVID-19, il reste 27 mois pour atteindre le but proposé et l'objectif de la VIIIe réunion est d'accélérer les processus. Il est nécessaire de revoir et d'affiner le plan d'action, d'examiner les lignes stratégiques et de développer des actions pour atteindre l'objectif de développement.



---

Après cette présentation, **Andrés Espejo, expert de la Division du développement social de la CEPALC qui participe depuis 2016 en tant que partenaire stratégique de l'IR dans le cadre de la coopération OIT-CEPALC et qui a rendu possible le développement du MIRTE**, a présenté la mesure du travail des enfants et des adolescents en Amérique latine et les Caraïbes et le rapport sur la cible 8.7.

Il a commencé sa présentation en soulignant l'importance de l'agenda des Objectifs de développement durable (ODD), adopté en 2015, basé sur une approche globale et universellement applicable qui établit une feuille de route pour éliminer la pauvreté et réduire les inégalités, avec une croissance économique inclusive et en tenant compte du développement durable. Parmi les objectifs, a-t-il souligné, figure l'objectif 8 et en son sein la cible 8.7, qui indique que des mesures immédiates et efficaces doivent être prises pour éliminer le travail des enfants d'ici 2025.

Il a ajouté qu'en 1998, 20 millions de garçons et des filles travaillaient et qu'à la dernière estimation avant la pandémie, ce chiffre était tombé à 8,2 millions. Après la pandémie cela a peut-être changé, mais il n'y a toujours pas de données sur l'impact réel, a-t-il dit. Depuis 2008, la réduction annuelle est de 3,4 % et M. Espejo estime que si cette tendance se poursuit il ne sera pas possible d'atteindre la cible à la date prévue. Il a donc suggéré que durant cette

réunion, des outils pour des politiques publiques plus efficaces et de nouveaux partenariats soient recherchés.

L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région qui mesure le plus le travail des enfants et de plus en plus de pays le font, a-t-il souligné. Cependant, la manière dont le travail des enfants est mesuré diffère selon les pays, de sorte que les estimations ne peuvent être comparées. Dans ce contexte, le chiffre de 8,2 millions de garçons et filles en situation de travail des enfants est peut-être sous-estimé et pas très fiable et le nombre pourrait probablement être plus élevé.

Les données montrent que certains sont plus près d'atteindre l'objectif, mais dans d'autres pays le défi est encore plus grand. Par exemple, tous les pays ne mesurent pas le travail des enfants de manière régulière, de sorte que lorsqu'ils conçoivent des politiques publiques, ils ne disposent que de données obsolètes issues d'enquêtes passées qui n'étaient probablement pas conçues pour mesurer le travail des enfants.

M. Espejo a commenté les changements apportés à la mesure du travail des enfants depuis la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) tenue en 2008 et 2018. Ces modifications comprennent l'élargissement de la définition du travail des enfants à une définition plus complexe qui inclut toutes les activités sous leurs différentes formes, rendant visibles des activités qui étaient cachées. De même, l'introduction du travail domestique non rémunéré, des services de soins dans leur unité familiale ou chez d'autres personnes et d'autres travaux domestiques intensifs a augmenté les données sur le travail des enfants dans tous les pays de la région, en particulier pour les filles. Si certains pays ont déjà intégré cette forme de mesure, la mesure traditionnelle reste largement utilisée pour la communication des estimations mondiales. Il est important, a-t-il dit, que les pays sachent que cette forme élargie de mesure existe afin d'avoir une image plus réaliste du travail des enfants dans la région.

Il a également déclaré que la région a fait des progrès dans la conception et la mise en œuvre d'alternatives pour mesurer le travail des enfants, en tenant compte du fait que la réalisation d'une enquête sur le travail des enfants est coûteuse. Cependant, il est nécessaire de chercher des mesures alternatives pour atteindre les estimations que l'enquête ne permet pas, car les caractéristiques du travail des enfants sont différentes dans les zones urbaines et rurales et la manière de le traiter est également différente. Il a donc indiqué qu'il est nécessaire d'atteindre les territoires et de rendre visibles les informations qui seront utiles pour mener des actions concrètes dans les territoires.

### Difficultés à mesurer et rapport de l'indicateur 8.7.1 de la cible 8.7 dans la région

Comme premier défi, M. Espejo a déclaré que nous devons nous pencher sur les grandes inégalités qui existent dans la région et également sur les priorités. Il faut prendre en compte les filles, les lieux où se trouvent les garçons et les filles et les caractéristiques qu'ils présentent. Par conséquent, les différentes désagrégations permises par les enquêtes doivent être prises en compte, a-t-il souligné.

D'autre part, il a mentionné que, bien que l'Amérique latine et les Caraïbes soit l'une des régions qui a le plus progressé dans l'élimination du travail des enfants, les efforts doivent encore être accrus pour atteindre la cible. Bien qu'il s'agisse d'une région engagée avec un agenda clair, qui dispose de l'IR, une plateforme innovante pour mobiliser des ressources et élaborer des politiques publiques, il ne reste que trois ans pour éliminer le travail des enfants.

---

#### Ensuite, le dialogue avec les Points Focaux a été mené :

**Le point focal gouvernemental de l'Uruguay, Silvana Bitencourt**, a indiqué que dans son pays, des stratégies ont été adoptées pour atteindre l'objectif, telles que l'inspection du ministère du Travail, la conception et la mise en œuvre d'une formation sur la réglementation nationale en matière de travail des enfants et l'organisation de commissions tripartites hebdomadaires et mensuelles sur la sécurité et la santé au travail.

Au niveau bilatéral, des stratégies visant à capturer, contrôler et lutter contre le travail des enfants à la frontière avec le Brésil ont été élaborées en accord avec le MERCOSUR. À cette fin, des réglementations sont en cours d'élaboration pour rendre ces interventions efficaces et les travailleurs seront formés. Cependant, un diagnostic actualisé est nécessaire de toute urgence pour évaluer les résultats. C'est pourquoi le gouvernement de l'Uruguay a réaffirmé son engagement en faveur de l'élimination du travail des enfants et a créé le slogan « *L'Uruguay s'engage à éliminer le travail des enfants* ». En outre, un questionnaire sur le travail des enfants a été conçu pour être appliqué avant le recensement national de 2023 sur la base de l'exemple du Chili. Ce questionnaire comporte 53 questions, a-t-il précisé.

Pour sa part, **le point focal des travailleurs, Susana Santomingo**, a exprimé son accord avec le diagnostic de la CEPALC. Du côté du secteur syndical, elle a indiqué qu'ils ont pris des mesures au niveau territorial, cependant, elle considère qu'il s'agit d'une question politique, c'est pourquoi elle a appelé les gouvernements à être présents, à revoir les politiques publiques et à repenser leurs actions. Elle a insisté sur l'application du MIRTE dans les territoires pour obtenir des données locales, ce qu'elle considère comme étant de la plus

haute importance, car de nombreux décideurs ignorent le problème. La phase II est donc importante, mais elle nécessite la volonté politique d'allouer des budgets et de ne pas compter uniquement sur la coopération internationale. Elle a conclu son intervention en indiquant que c'est dans les territoires qu'il faut faire des propositions pour lutter contre l'informalité, concevoir des politiques de travail et d'emploi et promouvoir le développement productif.

Enfin, **le point focal des employeurs, Cecilia Flores**, a exprimé son engagement à mettre en œuvre des actions articulées à court terme. Elle a commenté les progrès réalisés au Pérou où un règlement a été adopté sur la liste des travaux dangereux, l'âge minimum pour le travail domestique a été porté à 18 ans et l'embauche d'enfants de moins de 18 ans pour des travaux industriels, notamment dans les mines artisanales et à petite échelle, a été interdite. Le MIRTE est également mis en œuvre comme outil pour mesurer la probabilité du risque de travail des enfants. Toutefois, des questions restent en suspens, comme la protection des droits humains. Pour cette raison, elle a appelé au renforcement des espaces d'articulation où un programme d'action commun peut être construit.

Dans le secteur des entreprises, de nouvelles approches sont adoptées pour respecter les droits humains avec des réponses pour faire face à cette question. Par exemple, 76 % des efforts de la politique de l'entreprise sont consacrés à la chaîne d'approvisionnement, des mécanismes de mesure sont mis en œuvre et un contrôle constant est effectué pour empêcher le travail des enfants. Il est encourageant, a-t-elle affirmé, de voir comment les différents points focaux ont agi et les expériences qui ont été réalisées.

**À la fin, un espace pour les questions et commentaires du public a été ouvert sur *Slido* et en micro ouvert, qui est présenté ci-dessous :**

Point focal	Questions ou commentaire	Réponse
<i>Slido</i> - Anonyme	Quel serait un moyen simple d'être utile et pertinent sur le travail des enfants, afin de suivre les indicateurs de la cible 8.7 ?	
<i>Slido</i> - Rosalía Zingales - Point focal du gouvernement - Venezuela	Il est prévu de normaliser la mesure du travail des enfants dans le cadre de la Conférence internationale sur les statistiques du travail qui se tiendra l'année prochaine.	
<i>Slido</i> - Anonyme	Quels aspects ne doivent pas être pris en compte pour le renforcement des données statistiques sur le genre ?	

<i>Slido</i> - Anonyme	Pourquoi les pays n'ont-ils pas réussi à mettre en place des mécanismes réguliers de collecte de données sur le travail des enfants ?
<i>Slido</i> - Anonyme	En ce qui concerne les pires formes de travail des enfants, comment pouvons-nous contribuer à les rendre plus visibles ?
<i>Slido</i> - Anonyme	Comment intégrer une perspective de genre à la mesure du travail des enfants ?
<i>Slido</i> - Anonyme	Si le SNC ne comprend que le travail domestique rémunéré et que nous voulons mesurer le travail des enfants dans le travail domestique non rémunéré, la 18 CIST ne serait-elle pas meilleure ?
<i>Slido</i> - Anonyme	Quelles sont les possibilités réelles et la volonté politique de mettre en œuvre le MIRTE dans un minimum de 15 localités dans chaque pays au cours des deux prochaines années ?
<i>Slido</i> - Anonyme	De quoi un pays a-t-il besoin pour développer une meilleure collecte de données sur le travail des enfants ?
<i>Slido</i> - Anonyme	Pouvons-nous savoir dans quelle mesure nous avons progressé dans la réalisation de la cible 8.7 ?
<i>Slido</i> - Anonyme	Andrés soulève l'importance de mesurer le travail des enfants à partir de différentes variables, pourriez-vous commenter sur la façon d'inclure une perspective de genre intersectionnelle ?
María Daniela Peralta - Point focal du gouvernement - Équateur	Les stratégies transnationales et les déclarations multi-pays doivent être envisagées, car de meilleurs résultats peuvent être obtenus avec un budget spécifique.
Roderick Chaverri Vianett - Point focal du gouvernement - Panama	Mettre l'accent sur la question de la migration entre les pays d'Amérique centrale. Les pays de la région doivent s'engager à faire en sorte que les garçons et les filles migrants ne soient pas exploités. Le Panama s'est doté d'une nouvelle réglementation sur le travail des enfants qui encourage la supervision et l'éducation professionnelle pour contrôler les situations de sécurité au travail. La coopération internationale est essentielle pour partager les nouvelles pratiques.

En ce qui concerne la périodicité des enquêtes, **Andrés Espejo** a indiqué qu'elles ne sont pas si pratiques, d'abord parce qu'elles sont coûteuses et, ensuite, parce qu'elles dépendent des volontés, car il est très difficile d'établir les priorités les plus pertinentes dans chaque pays. La mesure du travail des enfants est complexe et présente de nombreuses limites, car le concept est de plus en plus large et la formulation des questions est également complexe. Par conséquent, les enquêtes régulières devraient comporter un module spécial sur le travail des enfants. Il faut de la volonté, la placer en tête de l'agenda public et assumer les coûts, a-t-il

souligné. Malgré cela, des alternatives peuvent être conçues pour fournir des informations utiles afin d'identifier les territoires où le risque de travail des enfants est le plus élevé. Par exemple, le travail des enfants peut être identifié grâce aux informations sur les taux d'abandon scolaire. De même, une question visant à identifier les situations à risque peut être incluse dans les fiches des programmes sociaux pour une détection plus précoce.

Il a souligné qu'il est difficile d'avoir une estimation plus précise du travail des enfants car les pays le mesurent différemment. Il existe des différences dans la définition légale du travail des enfants, par exemple dans l'âge minimum autorisé pour travailler, entre autres. Il est important, a-t-il souligné, de reconnaître la législation afin de pouvoir la traduire en quelque chose de plus opérationnel. D'autre part, le MIRTE est un instrument géré par les gouvernements, accompagnés par l'OIT et la CEPALC. Il a été identifié qu'il faut beaucoup de volonté et beaucoup de données pour utiliser le MIRTE.

## SESSION 2. PRESENTATION DU RAPPORT D'AVANCEMENT DU PLAN STRATEGIQUE DE L'IR 2022-2025

*Objectif : Présenter le Programme régional pour accélérer l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes (PRAETI) et sa mise en œuvre dans les Plans Accélérés d'Action Pays qui permettront à la région de progresser vers l'élimination du travail des enfants.*

**Kathia Romero, du Secrétariat technique de l'IR**, a commencé la journée en soulignant l'approbation du Plan stratégique 2022-2025 fait en 2021, avec l'objectif de déclarer une Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants et où des valeurs telles que la vision stratégique, les droits humains, l'innovation, la voix régionale et la responsabilité partagée, qui sont toutes la base fondamentale de l'IR, ont été mises en avant. Elle a ensuite expliqué les actions et les progrès qui ont été réalisés par rapport aux objectifs, selon chaque axe, qui sont présentés dans le tableau suivant :

Objectif : « Notre objectif est de déclarer l'Amérique latine et les Caraïbes comme une région sans travail des enfants »

Mission : « Nous concevons, mettons en œuvre et évaluons des politiques publiques efficaces et des outils spécialisés pour la prévention et la réduction durable du travail des enfants »

Valeurs : Innovation, droits humains, voix régionale, vision stratégique et responsabilité partagée

AXES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	OBJECTIFS	REMARQUES	ACTIONS ET INTERVENTIONS DES PAYS
<p><b>Axe 1</b>  <b>Le MIRTE en tant que promoteur des politiques locales de prévention et d'éradication du travail des enfants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de fiches pour chaque pays.</li> <li>• Mise en œuvre du <a href="#">tableau de bord MIRTE</a>. Des cartes contenant des informations sur le MIRTE et des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'IR.</li> <li>• Ateliers d'échange d'expériences.</li> <li>• Assistance technique aux pays de manière continue.</li> <li>• Assistance technique de la CEPALC.</li> <li>• Cours virtuel « Identification du risque de travail des enfants pour les municipalités » qui a débuté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 pays font partie du <a href="#">tableau de bord MIRTE</a>.</li> <li>• 1 nouveau pays développe le MIRTE.</li> <li>• 1 échange d'expériences interrégionales.</li> <li>• 5 pays ont reçu une assistance technique.</li> <li>• 17 pays participent au cours virtuel.</li> <li>• 10 politiques locales.</li> <li>• 1 pays a institutionnalisé le MIRTE.</li> <li>• 5 pays travaillent dans les municipalités identifiées dans leurs cartes de risques.</li> <li>• 1 systématisation de la Phase II du MIRTE.</li> <li>• 2 entretiens avec des experts en gestion des observatoires.</li> </ul>	<p>De nombreux objectifs ont été dépassés. En ce qui concerne les politiques locales, certaines sont encore en cours, et deux sont officiellement acceptées. Le Pérou est le pays qui a institutionnalisé le MIRTE.</p> <p>Cependant, le processus d'évaluation de l'impact des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du MIRTE n'a pas encore commencé ; ce sera un objectif à atteindre dans le reste de la période.</p> <p>10 pays ont terminé la phase I du MIRTE et 5 pays sont en train de passer à la phase II. Par conséquent, l'objectif de 2022 a été atteint.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérou : institutionnalisation du MIRTE comme outil de politique publique. Diffusion de la Fiche Pays et des fichiers régionaux avec les résultats du modèle MIRTE, qui sont publiés sur les plateformes du ministère du Travail et de l'IR. Formation et diffusion des résultats du MIRTE dans les directions régionales et les directions du travail et de la promotion de l'emploi au Pérou et mise en relation des résultats du MIRTE dans la plateforme <i>Midistrito</i> (Mon district) en charge du ministère du Développement et de l'Inclusion sociale, qui rapporte des indicateurs pour la prise de décision au niveau régional et local.</li> </ul>

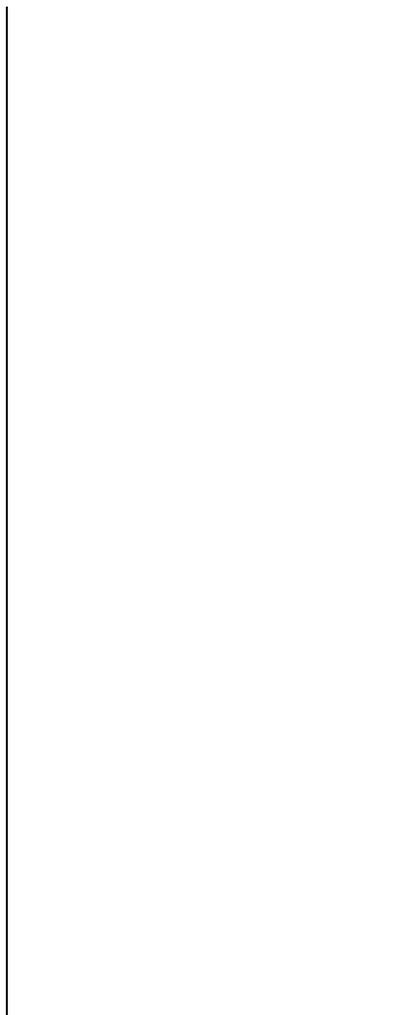
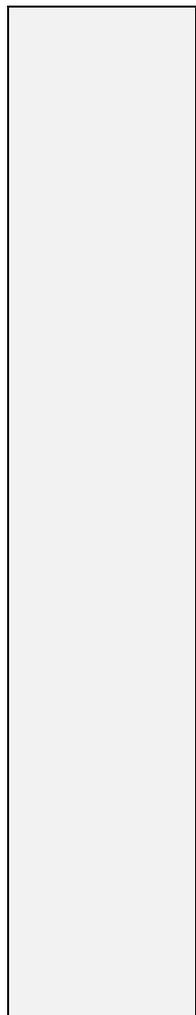


	<p>en 2021 et a été très bien accueilli.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du matériel de communication du MIRTE.</li> </ul>			<p>Institutionnalisation des lignes directrices du Modèle municipal pour la Détection et l'élimination du travail des enfants pour la gestion locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Colombie : Mise en œuvre de la phase I du MIRTE et Fiche Pays.</li> <li>• Trinité-et-Tobago : développement et lancement d'une enquête de perception sur le travail des enfants pour la collecte d'informations qualitatives et la planification d'inspections stratégiques.</li> <li>• Examen et révision du modèle MIRTE pour les pays qui disposent de données limitées ou périmées pour exécuter le modèle.</li> <li>• En République Dominicaine, nous formons les acteurs du système par le biais d'une formation diplômante sur les droits de l'enfant et le travail des enfants.</li> </ul>
--	---	--	--	---

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès à un enseignement gratuit et de qualité est très important. Au Venezuela, nous constatons une tendance à la formation technique pour un accès rapide à de bons emplois.</li> <li>• Le Honduras dispose d'une politique publique et d'une feuille de route « Pour l'élimination du travail des enfants sous toutes ses formes ».</li> <li>• Chili : Mise en œuvre du MIRTE et diffusion de la Fiche Pays.</li> </ul>
<p><b>Axe 2</b> <b>Approches pour une intervention plus complète</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête sur les expériences des observatoires.</li> <li>• Échange de bonnes pratiques avec l'Afrique.</li> <li>• Ateliers d'échange d'expériences entre les pays de l'IR.</li> <li>• Assistance technique pour l'élaboration de listes de travaux dangereux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 identification des bonnes pratiques.</li> <li>• 1 préparation d'une Fiche Pays, qui est importante pour rendre visible la situation de chaque pays et pour proposer des interventions stratégiques.</li> <li>• 1 identification des actions inter-agences OIT-UNICEF.</li> </ul>	<p>L'observatoire est l'activité la plus importante et la plus difficile. Cette année, des progrès ont été réalisés dans la recherche des expériences d'autres observatoires, tels que celui de la CEPALC et l'Observatoire du travail des enfants du ministère du Travail de l'Argentine.</p> <p>Les mesures prises par d'autres pays en matière de migration et de</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérou : Il a obtenu comme récompense le « <i>Label sans travail des enfants</i> » (SEITI en espagnol), qui est décerné aux personnes morales. Six personnes morales ont respecté les directives et les normes relatives à la production sans travail des enfants. Une nouvelle</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes de communication.</li> <li>• Participation à des forums régionaux pour aborder des questions telles que la migration et les chaînes de production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 pays disposent de méthodologies d'identification des risques.</li> <li>• 1 assistance technique pour l'établissement de la liste des travaux dangereux.</li> <li>• 1 étude de la situation des garçons, filles et adolescents migrants dans quatre pays : Colombie, Équateur, Pérou et Chili, qui est actuellement en cours d'édition.</li> </ul>	<p>chaînes de production font l'objet d'une étude. À cet effet, une question sur chaque sujet a été placée dans les fiches pays. La participation aux espaces régionaux a permis de comprendre comment ils abordent les sujets.</p> <p>Il est très important de garantir l'éducation et la formation à l'emploi. C'est pourquoi le Bureau régional de l'OIT et le soutien de l'UNICEF sont utilisés pour coordonner les stratégies nationales. L'UNICEF a fourni des expériences et de bonnes pratiques en matière d'éducation dans différents pays.</p> <p>Le MIRTE est le point de départ pour identifier, dans le secteur productif, les territoires les plus vulnérables et pour pouvoir concevoir des actions visant à protéger les adolescents des travaux dangereux.</p>	<p>procédure administrative d'autorisation préalable pour les adolescents qui travaillent ou qui sont dans une relation de dépendance. Mise à jour de la liste des travaux dangereux qui a été travaillée au sein du Comité de pilotage national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants (CPETI). L'augmentation de l'âge minimum à 18 ans pour le travail domestique. L'interdiction d'embaucher des enfants de moins de 18 ans pour des travaux agricoles, agro-exportateurs et agro-industriels et il dispose d'un groupe spécialisé d'inspecteurs du travail sur le travail forcé et le travail des enfants au sein de la Surintendance nationale de l'Inspection du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Honduras : Label de conformité aux</li> </ul>
--	--	---	---	---



Un nouveau processus pour la conception de la liste des travaux dangereux est en cours dans le cadre des recommandations de l'étude précédente menée dans sept pays.

réglementations sur le travail des enfants, modèle de gestion à mettre en œuvre sur les lieux de travail, stratégie de responsabilité sociale. La liste des travaux dangereux approuvée par la Commission nationale pour l'élimination du travail des enfants est issue de consultations tripartites.

- Jamaïque : Mise en œuvre d'une formation sur le travail des enfants pour les travailleurs des secteurs informels.
- Innovation dans la méthodologie de collecte continue de données sur le travail des enfants pour suivre les progrès des pays dans la réalisation de la cible 8.7.
- Recherche sur l'impact de la COVID-19 sur le travail des enfants pour guider les interventions.
- Au Venezuela, nous avons coordonné des actions à tous



				<p>les niveaux, des 335 municipalités au système « Patria » qui dessert tout le pays, en soutenant chaque enfant et adolescent et leur famille.</p>
<p><b>Axe 3</b> <b>Des actions</b> <b>efficaces et</b> <b>efficaces avec</b> <b>un plus grand</b> <b>impact</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du Programme pour accélérer l'élimination du travail des enfants (PRAETI).</li> <li>• Approche stratégique.</li> <li>• Fixer des objectifs et des indicateurs clairs.</li> <li>• Clarifier l'itinéraire à suivre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 action pour l'élimination du travail des enfants.</li> <li>• 30 pays ont indiqué comment ils mesurent l'indicateur de la cible 8.7.</li> </ul>	<p>Le Programme régional pour accélérer l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes (PRAETI) est un instrument opérationnel avec des objectifs clairs, créé dans le cadre de la stratégie, avec un horizon à 2025, mais avec une durabilité à 2030, et qui est lié à l'axe de la durabilité et du financement. Le Programme régional pour accélérer l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes (PRAETI) est un mécanisme de suivi qui fournit des outils pour surveiller les progrès de la stratégie de l'IR.</p> <p>La plateforme Monitora 8.7 est un outil de suivi mais des faiblesses ont été identifiées dans la clarté des</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre des actions stratégiques, la Colombie et son ministère du Travail, en tant que chef de file de la prévention et l'élimination du travail des enfants (PETI), fournit une formation et une assistance aux gouvernements régionaux.</li> <li>• Un effort accru de collaboration entre les organismes chargés de la prévention et de l'élimination du travail des enfants.</li> <li>• Pérou : Renforcement des capacités en matière de travail des enfants et élaboration et suivi des plans de travail des directions régionales de la promotion du</li> </ul>



			<p>indicateurs. Il est donc nécessaire d'harmoniser les mesures, de partager les indicateurs et de rendre les rapports plus clairs.</p>	<p>travail et de l'emploi et des comités de pilotage régionaux pour la prévention et l'élimination du travail des enfants (CDRPETI). Mise en œuvre de la plateforme Monitora 8.7 pour le suivi et le contrôle du plan de travail du Comité de pilotage national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants (CPETI) ET du CDRPETI. L'Institut national de la statistique et de l'informatique (INEI) dispose d'un système de contrôle et de suivi des indicateurs des objectifs de développement durable. Des informations périodiques sur la mesure du travail des enfants sont disponibles sur la base de l'enquête nationale auprès des ménages (ENAHO), réalisée par l'INEI.</p>
--	--	--	---	---



				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute l'approche du gouvernement dans la lutte contre l'informalité.</li> <li>• Chili : Tenue d'un atelier stratégique pour l'adoption d'une nouvelle feuille de route 2022 - 2025 pour le Chili en tant que pays pionnier.</li> <li>• Honduras : Nous sommes en train de préparer la première enquête nationale sur le travail des enfants.</li> <li>• Colombie : Préparation de la mise à jour des listes des travaux dangereux.</li> </ul>
<p><b>Axe 4</b> <b>Durabilité économique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du Programme régional pour accélérer l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes (PRAETI).</li> <li>• Création d'un fonds multidonateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme d'action pour l'élimination du travail des enfants.</li> <li>• 1 étude de contribution économique des pays.</li> <li>• Articulation et renforcement de la collaboration avec les bureaux pays de l'OIT.</li> <li>• 1 Fonds multidonateurs à ses débuts.</li> </ul>	<p>Le Programme régional pour accélérer l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes (PRAETI), lié à l'axe précédent, propose des cibles plus claires et permet le suivi et la visibilité de la proposition. Il propose également un soutien financier provenant des budgets nationaux, des initiatives régionales, entre autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fonds multidonateurs est essentiel, surtout en ces temps difficiles pour les pays les plus pauvres. Les grandes entreprises sont-elles également sollicitées pour un financement ?</li> <li>• Le fonds multidonateurs est essentiel, surtout en cette période critique pour les pays les plus pauvres.</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobilisation des ressources nationales et régionales par le biais de l'Alliance 8.7.</li></ul>	L'Espagne s'est engagée à créer un premier fonds multidonateurs, qui est en cours de constitution ; ce qui a fait dépasser les attentes.	
--	--	--	--	--

Les panélistes du Comité tripartite ont ensuite pris la parole :

**Álvaro Segovia, Point Focal du gouvernement mexicain**, s'est félicité de la réalisation des attentes et des objectifs fixés pour les deux premiers axes grâce au soutien du Secrétariat technique. **En ce qui concerne l'axe 4**, il estime qu'il s'agit du plus difficile, et considère donc que les propositions doivent être innovantes. De plus, l'engagement de tous les pays est nécessaire pour l'allocation du budget et pour rendre le travail de l'IR visible afin d'attirer les donateurs par le biais, par exemple, de l'Alliance 8.7.

Il a souligné l'importance de la standardisation et de l'harmonisation des indicateurs, et la proposition du Secrétariat technique d'établir des fiches pays est un exercice important, car il permettra de disposer d'informations actualisées sur chaque pays. Les informations fournies par la plateforme Monitora 8.7 doivent également être utilisées et valorisées.

---

**Laura Giménez, point focal des employeurs**, a souligné que, malgré les difficultés rencontrées cette année, le Secrétariat technique a pu progresser vers les objectifs convenus. Elle a ensuite évalué les résultats et les progrès de chaque axe, qui sont présentés ci-dessous :

**Par rapport à l'axe 1**, elle considère que le MIRTE est un outil clé, il est donc nécessaire de profiter des preuves générées et de continuer à partager les expériences de la mise en œuvre de la phase II et d'intégrer tous les acteurs sociaux dans sa mise en œuvre.

**En ce qui concerne l'axe 2**, elle considère qu'il est très pertinent, dans le contexte d'une lente reprise économique avec une augmentation de l'informalité, de concevoir des stratégies et des actions globales sur le territoire à long terme. Notamment, en assurant un travail décent aux adultes, le développement productif, ainsi que l'éducation et la formation à l'emploi. Les adolescents, une fois qu'ils ont terminé leurs études, devraient avoir davantage de possibilités d'entrer sur le marché formel, a-t-elle affirmé. Elle a suggéré que l'UNICEF pourrait contribuer à l'élaboration de telles stratégies. En ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement, elle a suggéré de promouvoir les possibilités de formation pour le secteur des employeurs.

**En ce qui concerne l'axe 3**, elle a exprimé le besoin d'un spécialiste régional pour aider à concevoir des stratégies dans l'utilisation des informations de l'observatoire et pour impliquer les acteurs sociaux. Du côté des employeurs, ils peuvent fournir des informations sur l'offre de formation professionnelle, la demande de compétences dans certaines régions, entre autres.

**En ce qui concerne l'axe 4**, elle considère qu'il est nécessaire d'innover dans les stratégies d'allocation de ressources. Elle a déclaré que le Fonds multidonateurs est une bonne

stratégie. Elle a souligné l'engagement de l'Espagne, cependant, elle a déclaré qu'il était nécessaire d'atteindre d'autres partenaires et que l'IR garantisse des ressources. Elle a donc insisté pour disposer d'un poste de spécialiste régional du travail des enfants.

Enfin, **Paola Egúsquiza, point focal pour les travailleurs**, a souligné l'importance de l'approche holistique. Elle a toutefois regretté que dans tous les espaces on ne travaille pas de manière tripartite. En ce qui concerne le MIRTE, elle considère qu'il s'agit d'un outil similaire à d'autres mis en œuvre au niveau local, d'une grande pertinence, mais qu'il ne fonctionnera que dans la mesure où chaque pays l'institutionnalisera, comme dans le cas du Pérou.

Les chaînes d'approvisionnement constituent un autre point important pour les travailleurs. Elle a souligné l'importance du rôle de l'État pour garantir ; et celui des employeurs pour respecter leur engagement à promouvoir des chaînes d'approvisionnement sans travail des enfants. C'est quelque chose qui n'est pas encore en place, mais la diligence raisonnable est en place, a-t-elle dit. Du côté du secteur syndical, elle a exprimé son intérêt pour l'existence d'un traité contraignant sur la diligence raisonnable afin d'aider les entreprises à respecter leurs engagements.

Elle a réaffirmé son soutien au Fonds multidonateurs, cependant, elle considère qu'il est crucial de travailler à rendre visible l'IR, depuis chaque pays, afin d'attirer les donateurs. Ils estiment également que l'IR doit être institutionnalisée au sein de l'OIT.

Elle a proposé d'échanger les expériences de bonnes pratiques de différents observatoires. Elle a terminé son intervention en soulignant l'importance de l'éducation pour parvenir à un travail décent, dans un contexte d'informalité croissante où le travail décent pour les adultes diminue et où le travail des enfants augmente, notamment pour les garçons, filles et adolescents migrants. Cela nécessite des normes appropriées et l'application de conventions.

**SESSION 3. VERS LA CIBLE 8.7 : APPEL A L'ACTION - PRAETI**

*Objectif : Présenter le PRAETI et sa mise en œuvre dans les Plans Accélérés d'Action Pays, ce qui permettra à la région de progresser vers l'élimination du travail des enfants.*

**María Lourdes Xirinachs, du Secrétariat technique de l'IR,** a commencé son intervention en soulignant le travail articulé de l'IR depuis 2014, qui a les phases suivantes :



Elle a mentionné que dans la troisième phase 2022-2025, un plan stratégique a été conçu et approuvé en 2021, qui a déjà produit des résultats. Pour le rendre opérationnel, le Programme régional pour accélérer l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes (PRAETI) a été élaboré. Il prolonge l'impact du Plan Stratégique jusqu'en 2030, afin de consolider les actions et de contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030.

Le plan comporte des axes stratégiques et des lignes d'action, qui s'incarnent dans les résultats du programme et sont visualisés ci-dessous :

Résultats - Niveau d'action	Axe	Lignes stratégiques
<b>R1.</b> Mise en œuvre de politiques nationales et locales fondées sur des données pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, avec un budget suffisant et la participation active des employeurs et des travailleurs.	<b>E1.</b> Le MIRTE en tant que promoteur des politiques locales de prévention et d'élimination du travail des enfants.	<p><b>R1L1.</b> Une plus grande diffusion et la mise en œuvre des méthodologies d'identification et de prévention des risques du travail des enfants.</p> <p><b>R1L2.</b> Renforcer l'appropriation nationale, locale et tripartite des méthodologies d'identification et de prévention des risques du travail des enfants.</p> <p><b>R1L3.</b> Une utilisation satisfaisante des méthodologies d'identification et de prévention des risques du travail des enfants.</p>

**R2.** Les pays de l'IR disposent de stratégies et/ou d'interventions intersectorielles axées sur la promotion du travail décent, d'une éducation de qualité, de la formation professionnelle, de chaînes d'approvisionnement sans travail des enfants et de la protection des droits des garçons, filles et adolescents migrants.

**R3.** Un système régional d'information, de contrôle et de suivi basé sur des indicateurs standardisés a été mis en place pour générer des preuves sur la prévention et l'élimination du travail des enfants.

**R4.** Des partenariats solides établis pour la durabilité économique de la mise en œuvre d'actions visant l'élimination du travail des enfants.

**E2.** Approches pour une intervention holistique.

**E3.** Des actions plus efficaces et efficientes ayant un plus grand impact.

**E4.** Durabilité économique.

**R2L1.** Stratégies et interventions qui favorisent le travail décent en tant qu'instrument de la prévention et l'élimination du travail des enfants.

**R2L2.** Stratégies et interventions en matière d'éducation et de formation à l'emploi ayant un impact sur la prévention et l'élimination du travail des enfants.

**R2L3.** Définition de stratégies pour l'identification, la prévention et/ou l'élimination du travail des enfants aux différentes étapes des chaînes d'approvisionnement.

**R2L4.** Preuves quantitatives et qualitatives générées pour guider les décisions des autorités compétentes concernant la prévention et l'élimination du travail des enfants chez les garçons, filles et adolescents migrants.

**R3L1.** Des mécanismes de suivi pour contrôler la stratégie de l'IR.

**R3L2.** Renforcer la mesure et le rapport du travail des enfants.

**R3L3.** Un observatoire régional du travail des enfants.

**R4L1.** Engagement économique des pays membres.

**R4L2.** Concevoir de nouvelles stratégies avec l'OIT.

**R4L3.** Création du Fonds multidonateurs pour l'IR.

**R4L4.** Mobilisation de ressources nationales et régionales par le biais de l'Alliance 8.7.

### Étapes stratégiques de la politique publique

Elle a souligné que **avec le PRAETI les pays sont censés avancer dans trois étapes stratégiques de la politique publique**: premièrement, dans l'identification et la connaissance du problème du travail des enfants, notamment dans le nouveau contexte de crise sanitaire, économique et sociale ; deuxièmement, dans l'utilisation de l'information et des preuves pour guider les efforts de l'État, des employeurs et des travailleurs. Cela nécessite la création d'organes de dialogue multipartites, la construction ou le renforcement de plans d'action nationaux et, enfin, la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales intersectorielles, participatives, décentralisées et coordonnées avec les Plans d'Accélération Pays. Cela nécessite des allocations budgétaires suffisantes et axées

sur les résultats. Cela implique également la mise en œuvre de processus permanents de contrôle, de suivi et d'ajustement.

À cet égard, elle a souligné que **le PRAETI vise à accélérer les actions à travers les Plans d'Accélération par Pays** conçus pour 2030 afin de joindre les efforts et d'avoir un impact sur les causes structurelles qui favorisent l'incorporation des garçons, filles et adolescents dans le travail des enfants, ce qui implique d'intervenir dans les domaines clés suivants : garantir un travail décent pour les adultes, l'éducation, la protection sociale des travailleurs et des familles, l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, la protection des garçons, filles et adolescents migrants et l'instauration d'une société équitable entre les sexes. Ainsi, a-t-elle souligné, les plans d'accélération favoriseront l'articulation entre les programmes, les services publics et privés qui ont un large impact de manière à consolider les processus à l'horizon 2030. Enfin, la somme de ces plans d'accélération permettra à l'Amérique latine et les Caraïbes de se rapprocher de la première génération exempte de travail des enfants.

En conclusion, elle a indiqué que **le PRAETI vise à garantir que les garçons, les filles et les adolescents exercent leurs droits et bénéficient de toutes les opportunités de développement**, ainsi qu'à aborder stratégiquement et clairement trois domaines :

Type d'action	Groupes cibles du programme	Remarques
Prévention efficace	Les garçons, filles et adolescents en situation de risque de s'engager dans le travail des enfants.	<p>Cet abordage comprend des actions visant à intervenir de façon opportune afin d'éviter que les garçons, filles et adolescents n'entrent au marché du travail. Pour ce faire, des méthodologies telles que le MIRTE permettent d'identifier les secteurs et les zones géographiques les plus susceptibles.</p> <p>Il est important d'éviter que les adolescents en âge de travailler soient impliqués dans des activités dangereuses et de faire en sorte que celles et ceux qui ont atteint l'âge légal de travailler ou dont les études sont interrompues pour des raisons économiques aient accès à un travail dans des conditions protégées. Ainsi, d'ici à 2025, toutes les tranches d'âge à risque devraient être couvertes.</p>
Protection	Les adolescents travaillant dans des activités réglementées.	Des activités continues, renforcer les efforts et assurer la protection des enfants victimes du travail des enfants ou de travaux dangereux. Il s'agit de soustraire tous les mineurs aux travaux dangereux et aux victimes des pires formes de travail des

		enfants, et d'offrir aux adolescents en âge de le faire des travaux non dangereux ou des alternatives de formation adaptées.
Sauvetage	Des garçons, filles et adolescents qui sont engagés dans le travail des enfants.	Restitution des droits humains des garçons, filles et adolescents.

Pour réaliser tout cela, a-t-elle dit, il est prévu de créer un Fonds multidonateurs pour le financement durable des actions en Amérique latine et les Caraïbes visant à prévenir et à éliminer le travail des enfants. Cela implique un travail articulé entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Des actions spécifiques seront également menées pour mettre en œuvre la stratégie intersectionnelle et de genre au niveau national, afin de rendre les stratégies définies plus efficaces.

**Après la présentation, un espace a été ouvert pour des travaux de groupe avec les points focaux, les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.** Les points focaux des gouvernements ont été divisés en cinq groupes : le premier, avec les points focaux des gouvernements d'Amérique centrale, du Panama, de la République dominicaine, du Mexique et de Cuba ; le deuxième, avec les points focaux des gouvernements des Caraïbes ; le troisième, avec les points focaux des gouvernements d'Amérique du Sud ; un quatrième, avec les point focaux des employeurs ; et enfin, un cinquième, avec les point focaux des travailleurs. Le tableau ci-dessous présente les interventions des participants :

Tableau avec les réponses de chaque groupe de travail

Question	Groupe 1. Gouvernement des Caraïbes	Groupe 2. Gouvernement de l'Amérique centrale	Groupe 3. Gouvernement de l'Amérique du Sud	Groupe 4. Employeurs	Groupe 5. Travailleurs
<p><b>Quelles sont les priorités d'action ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bahamas : Création d'un groupe de travail multisectoriel sur le travail des enfants.</li> <li>• Barbade : Réactivation du comité national sur le travail des enfants.</li> <li>• Domaine d'attention : Mobilisation des ressources nationales pour la collaboration aux actions sur le travail des enfants.</li> <li>• Jamaïque : Nos priorités sont liées à la sensibilisation. Nous nous sommes également engagés dans un partenariat pour une plus grande formalité, par l'intermédiaire de l'autorité nationale de la pêche, afin que les pêcheurs soient formalisés pour trouver 80 000 enfants. Nous nous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inquiétude de ne pas disposer de données actualisées.</li> <li>• S'appuyer sur l'Observatoire régional pour obtenir les informations nécessaires.</li> <li>• Surveillance continue des garçons et filles.</li> <li>• Axe 2 : Importance de la coordination institutionnelle avec les différents ministères (éducation et formation ; migration).</li> <li>• Prise de conscience du problème à tous les niveaux, jusque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données actualisées, statistiques permettant de progresser dans la détection et l'orientation (priorité).</li> <li>• Uruguay : Disposer d'un diagnostic actualisé de la situation actuelle du travail des enfants.</li> <li>• Nous devons repenser les stratégies.</li> <li>• Standardiser la mesure du travail des enfants afin de caractériser et de saisir l'ampleur du problème du travail des enfants dans la région.</li> <li>• Renforcer les instruments de gestion de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orienter les politiques en fonction des responsabilités différenciées de chaque secteur.</li> <li>• Aborder la question de la qualité de l'éducation. Par exemple, à Trinidad et Tobago, l'enseignement de l'anglais aux enfants hispanophones doit être renforcé pour leur permettre de s'intégrer.</li> <li>• Honduras : Une Commission nationale pour l'élimination progressive du travail des enfants (espace tripartite) a été établie.</li> <li>• Coordonner les politiques de prévention, de promotion et de sauvetage.</li> <li>• En termes de prévention, garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants, y compris les enfants migrants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions sur le territoire sont classées par ordre de priorité en appliquant le MIRTE et en allouant un budget.</li> <li>• Des tables de dialogue nationales pour rendre le tripartisme effectif sur les scènes nationales.</li> <li>• Commencer à normaliser un processus commun de collecte de données entre les pays (référence : Conférence internationale de la statistique).</li> <li>• Voir la question sous l'angle des</li> </ul>



	<p>sommes lancés dans une approche plus ciblée du travail des enfants grâce à l'évaluation MIRTE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saint Kits-et-Névés doit sensibiliser davantage au travail des enfants, la cartographie doit être réalisée correctement dans les secteurs.</li> <li>• Développer des procédures opérationnelles standard pour l'action/le renvoi avec les agences partenaires clés.</li> <li>• Trinité et Tobago : Développement de la politique et du plan d'action des HCL.</li> <li>• Sensibilisation/éducation du public.</li> </ul>	<p>dans l'ordre des priorités politiques.</p>	<p>prévention et l'élimination du travail des enfants, des conditions nationales et régionales du travail des enfants et des plans nationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondir l'articulation tripartite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutionnalisation des espaces tripartites.</li> <li>• Mettre l'accent sur la prévention du travail des enfants.</li> <li>• Intégrer les politiques de formation professionnelle, de création d'emplois décents pour les adultes et de développement productif dans les régions.</li> <li>• Promouvoir la formalisation des petites unités de production.</li> </ul>	<p>différentes articulations avec les chaînes mondiales, la migration, la protection sociale et le travail décent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fonctionnement de l'Observatoire avec une forte articulation entre les pays.</li> <li>• Urgence de la mise à jour des données dans chacun des pays.</li> <li>• Responsabilité, engagement et données sur le travail des enfants.</li> </ul>
<p><b>Quels sont les plus grands défis prévus ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trinité et Tobago : Manque de données sur le travail des enfants par zone, secteur, activité économique.</li> <li>• Jamaïque : Compréhension limitée de la question du travail des enfants ; attitude sociale persistante due aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des gouvernements.</li> <li>• Engagement accru des gouvernements, des ministres du travail, pour des périodes durables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des mécanismes de collecte de données statistiques.</li> <li>• Le plus grand défi est le défi financier et la collecte des fonds pour le mener à bien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au lendemain de la pandémie, l'élimination du travail des enfants doit redevenir une priorité.</li> <li>• Le financement et le suivi sont deux problèmes majeurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de formation pour les personnes du secteur du travail qui ne sont pas des points focaux. Manque de mise à jour des initiatives</li> </ul>



pratiques culturelles traditionnelles. Nous souhaiterions une assistance technique en matière de techniques d'inspection du travail dans nos secteurs vulnérables tels que l'agriculture et la pêche. Sensibiliser aux dangers du travail des enfants dans l'industrie de la pêche.

- Nous pensons que notre situation est peut-être plus cachée ou perdue dans les coutumes et pourrait être négligée à ce stade.
- Agences fonctionnant en silos. Changer les processus pour une plus grande collaboration.
- Soutien/plaidoyer de haut niveau et approbation des actions.

- Plus d'espaces pour l'interaction et la participation avec d'autres acteurs.
- Malgré la feuille de route, les mesures/actions doivent être mises à jour en fonction des défis du moment (pandémie).

- Inclure les organisations d'employeurs et de travailleurs.
- Travailler dans des territoires et des zones frontalières complexes.
- Être innovants.
- Faire participer tous les acteurs dans tous les pays.
- Santé-éducation-travail conjoint.
- Ces instruments de gestion permettent d'accélérer le rythme vers l'objectif.
- Mises à jour statistiques.
- Nous devons connaître les effets de la pandémie sur le travail des enfants.
- Promouvoir une déclaration multi-pays de diligence raisonnable et de budget.

- Un soutien accru doit être apporté aux petites micro-entreprises d'unités productives (MPME).
- Assurer la coordination avec les territoires au sein des pays pour traiter le problème du travail des enfants.
- Un grand défi, l'informalité. Nous ne pouvons pas nous attaquer au travail des enfants sans nous attaquer à l'informalité.
- Promouvoir une prise en charge adéquate des travailleurs adolescents (enfants qui travaillent légalement), notamment pour éviter de répéter le cycle des parents qui ont travaillé.
- Manque d'opportunités d'emploi pour les adultes. Il est nécessaire de travailler sur les politiques de création d'emplois.
- Il convient de promouvoir des environnements propices à la réussite de l'entrepreneuriat

- de l'IR. Souvent, la connaissance n'appartient qu'aux gouvernements eux seuls.
- Assurer la durabilité de l'IR, attirer les ressources.
- Sensibiliser les travailleurs.
- La contribution de chaque pays au Fonds multidonateurs.
- Manque de données statistiques actualisées dans les pays et absence de normalisation des enquêtes.
- Manque de communication entre les organisations.
- L'institutionnalisation du MIRTE avec allocation de budget.

**Quelles sont les opportunités rencontrées ?**

- |   |  |   |   |  |  |
|---|--|---|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien de l'OIT/AT pour la formation des agents nationaux (inspection du travail/autres domaines).</li> <li>• Projet de coopération de la CSE avec le Brésil - échange de connaissances sur la collecte de données.</li> <li>• Jamaïque : La COVID-19 avait créé une situation où de nombreux enfants auraient été soumis au travail des enfants. Ainsi, le gouvernement, par le biais du ministère de l'éducation, a mis en place un chantier. Jusqu'à présent, l'initiative a permis de réengager 102 000 étudiants. Nous nous</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guatemala : Soutien en matière de migration et de la chaîne d'approvisionnement.</li> <li>• Panama : Migration.</li> <li>• Conseil des ministres du Travail.</li> <li>• Les budgets des autres ministères pour soutenir notre objectif.</li> <li>• Des plans d'action communs avec des budgets communs.</li> <li>• Un engagement concret des secteurs gouvernementaux,</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de la mise en œuvre d'enquêtes spécialisées sur le travail des enfants dans la région.</li> <li>• Inclure le secteur des employeurs.</li> <li>• L'opinion des parents sur l'emploi approprié.</li> <li>• La grande coopération reçue tant de l'OIT que des autres pays du Mercosur, ainsi que le travail d'équipe réalisé par les organisations nationales.</li> <li>• Venezuela : Le système statistique doit rendre visible le suivi des objectifs de développement durable.</li> <li>• Les acteurs participant aux espaces multisectoriels tels que l'IR et aux espaces nationaux tels que les comités de prévention</li> </ul> | <p>afin de générer les emplois nécessaires à la population.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dialogue social, à travers le tripartisme, pour développer les politiques de l'emploi.</li> <li>• Augmenter les partenariats publics-privés.</li> <li>• Le travail des enfants est un produit de la pauvreté. Nous voyons dans les actions volontaires des opportunités de promouvoir des actions sociales.</li> <li>• Des opportunités de développement productif pour les pays de la région. Investissement dans la technologie et l'innovation pour créer de nouveaux emplois formels.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Articulation de l'Observatoire du travail des Amériques avec l'Observatoire du travail des enfants.</li> <li>• Coordination des activités de l'IR avec le Réseau syndical continental de lutte contre le travail des enfants-CSA.</li> <li>• Renforcer et maintenir le fonctionnement de l'IR avec le soutien approprié des trois acteurs.</li> </ul> |
|---|--|---|---|--|--|



sommes également engagés dans un partenariat pour une plus grande formalité, par l'intermédiaire de l'autorité nationale de la pêche, afin que les pêcheurs soient formalisés.

être présent ! avec un suivi.

et l'élimination du travail des enfants dans les pays.

- Travailler sur des statistiques et une méthodologie que nous pouvons harmoniser pour pouvoir refléter la question du travail domestique des adolescents.
- Les acteurs qui composent les espaces multisectoriels.
- Ateliers d'échange d'expériences entre les pays de l'IR.
- Mise à jour statistique.

- Soutenir le développement et la mise en place de réseaux pour l'élimination du travail des enfants.

- Les expériences qui se sont développées.

#### SESSION 4 (PARTIE 1) : EN ROUTE VERS UN MONDE SANS TRAVAIL DES ENFANTS - ÉCHANGE INTERREGIONAL AFRIQUE ET AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

*Objectif : Échanger des expériences entre régions pour une action mondiale contre le travail des enfants.*

**Claudia Coenjaerts, directrice régionale a.i. du Bureau de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes**, a ouvert la session en soulignant l'opportunité d'un échange Sud-Sud pour partager les pratiques et tirer des leçons. Elle a affirmé que cet échange démontre la pertinence du dialogue social entre employeurs, travailleurs et gouvernements, et permet d'identifier de meilleures solutions pour lutter contre le travail des enfants.

L'échange interrégional a débuté par la participation du **chef régional de l'unité de programmation régionale de l'OIT pour l'Afrique, Joseph Momo**, qui a mis en lumière le problème du travail des enfants en Afrique, région la plus touchée. C'est pourquoi il a déclaré que lors de la 5e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants à Durban, en Afrique du Sud, l'énorme défi auquel l'Afrique est confrontée en tant que région a été discuté. Il a donc été convenu de concevoir des politiques pour accélérer et étendre l'action contre le travail des enfants. Le financement de la lutte contre le travail des enfants en Afrique a également été discuté.

En Afrique, a-t-il souligné, il existe une vision claire des objectifs et de la manière de réaliser les actions, et ils sont donc très heureux de la mise en œuvre du plan stratégique d'élimination du travail des enfants. Il a également souligné la nécessité de continuer à partager les modèles d'intervention, les connaissances et les expériences des différentes régions, notamment de l'Amérique latine et les Caraïbes.

De même, **Sabelo Mbokazi de la Commission de l'Union africaine, d'Éthiopie**, a souligné l'énorme défi auquel l'Afrique est confrontée avec quelque 22 millions de garçons, filles et adolescents touchés par le travail des enfants. Ainsi, l'Afrique est la région où le travail des enfants est le plus répandu dans le monde. Les causes sont diverses, notamment la pauvreté, les vulnérabilités économiques et sociales, le manque d'opportunités d'emploi, l'informalité, le faible accès aux services sociaux, y compris l'éducation et les systèmes de protection sociale.

C'est pourquoi, a-t-il déclaré, une percée sans précédent doit être réalisée en Afrique. À cette fin, les États membres doivent améliorer leurs politiques de protection sociale, qui doivent être alignées sur l'Agenda 2030 et le code de protection sociale de l'Union africaine récemment adopté. Il a également appelé la communauté internationale à se concentrer sur l'Afrique et à la soutenir pour éliminer le travail des enfants au niveau mondial.

M. Mbokazi a noté que l'Union africaine a adopté la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, un traité régional sur les droits humains, dont l'article 15 fait référence au travail des enfants et à la protection des garçons, filles et adolescents contre toutes les formes d'exploitation économique. Enfin, il a fait remarquer qu'en 2020, les États membres africains ont adopté un plan de 10 ans pour l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de l'esclavage modéré et de la traite des êtres humains, qui fournit un cadre immédiat pour intensifier les efforts en vue de réaliser l'Agenda 2030.

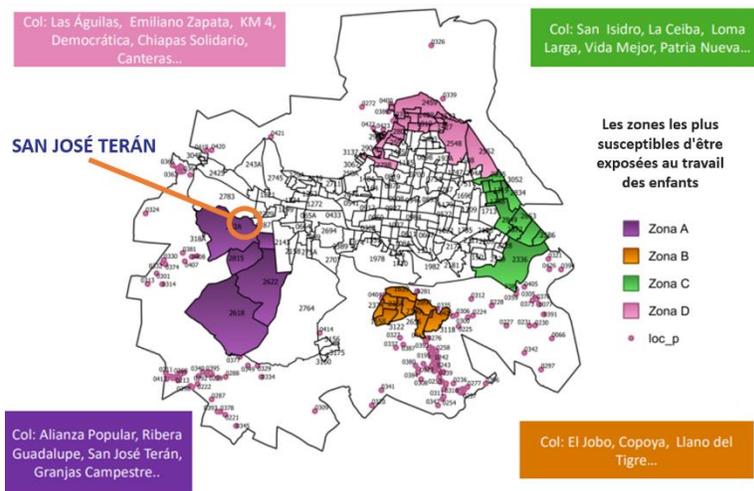
La Déclaration d'Abidjan, alignée sur l'appel à l'action de la 5ème Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants à Durban, encourage la conception de politiques régionales pour lutter contre le travail des enfants et fournit une feuille de route pour un travail intégré. Il a conclu son intervention en appelant à la mise en œuvre de la Déclaration et à la réalisation des objectifs fixés, adoptés à Durban.

Les réponses de l'intervention sont présentées ci-dessous, à travers *Slido*:

Selon vous, quels sont les principaux défis à l'élimination du travail des enfants en Afrique ?		
Pauvreté	Culture	Travail coopératif
Accès à l'éducation	Manque de coordination	Manque de protection sociale
Manque d'infrastructures pour atteindre les établissements d'enseignement.	Politiques fragmentées	Inégalité
Manque d'éducation de qualité	Informalité	Soutien financier et engagement du gouvernement
Manque d'investissement	Travail décent	Associativité
Manque d'infrastructures, de logements	Faibles prix des produits de base payés par les entreprises internationales	Manque de main-d'œuvre
Accès à la protection de la santé	Mauvaise infrastructure éducative	Égalité des sexes
Engagement	Solidarité	Forte demande de main-d'œuvre pour les activités productives

Augmenter le travail des adultes	Défis pour le développement	Racisme
Manque d'engagement politique	Création d'emplois	Associativité
Soutien aux familles	Organisation des acteurs	Chômage
Ressources pour mettre en œuvre les politiques publiques		

Ensuite, **David Zamora, secrétaire de l'économie de la municipalité de Tuxtla Gutiérrez, capitale de l'État du Chiapas, au Mexique**, a raconté le travail qu'ils ont fait au Mexique, avec le soutien de l'OIT, pour développer le MIRTE et identifier le travail des enfants. Il a indiqué qu'en 2018, la phase I du Modèle d'Identification du risque de travail des enfants (MIRTE) a été développée au Chiapas afin d'identifier dans quelles municipalités le travail des enfants a lieu. La carte a montré que le Chiapas est un territoire à forte probabilité de risque de travail des enfants, tandis que Tuxtla Gutiérrez représente un risque faible.



Par conséquent, en 2019, un engagement a été pris avec l'OIT pour réaliser la phase II du MIRTE à Tuxtla Gutiérrez. Quatre zones où le risque de travail des enfants était le plus probable ont été identifiées et un recensement a été effectué.

Il y avait 596 garçons, filles et adolescents âgés de 5 à 17 ans, dont 5% (31) étaient engagés dans le travail des enfants. 58 % (18) des hommes et 13 des femmes, dont 20 ne vont pas à l'école et 11 font de longues heures de travail domestique.

En réponse à ces résultats, plusieurs actions ont été entreprises : tout d'abord, une politique publique a été élaborée et un règlement pour la prise en charge locale du travail des enfants et des adolescents a été approuvé. Un amendement à un règlement a également été approuvé pour réglementer le commerce de rue, afin que les garçons, filles et adolescents

ne soient pas employés. Parmi les activités réalisées dans le cadre de l'application du règlement figurent les visites d'inspection dans les unités économiques, la mise en œuvre de stratégies de communication, l'attribution d'un label « *Centre de travail sans travail des enfants* » aux centres de travail qui ont des pratiques de travail qui contribuent à la prévention et à l'élimination du travail des enfants afin de promouvoir une culture de responsabilité sociale dans les entreprises et de reconnaître leurs efforts. En outre, a-t-il dit, des actions ont été diffusées et la participation à des espaces tels que la Commission interinstitutionnelle pour l'élimination du travail des enfants a été organisée.

Enfin, M. Zamora a fait part des différents défis auxquels ils sont encore confrontés, tels que l'implication d'autres municipalités pour aborder le travail des enfants de manière coordonnée sur leurs territoires, la localisation des organisations de la société civile (OSC) intéressées à contribuer à la réalisation de la cible 8.7, l'implication des entreprises pour participer et se qualifier pour le label *Tuxtla sans travail des enfants*, et la diffusion du travail effectué.

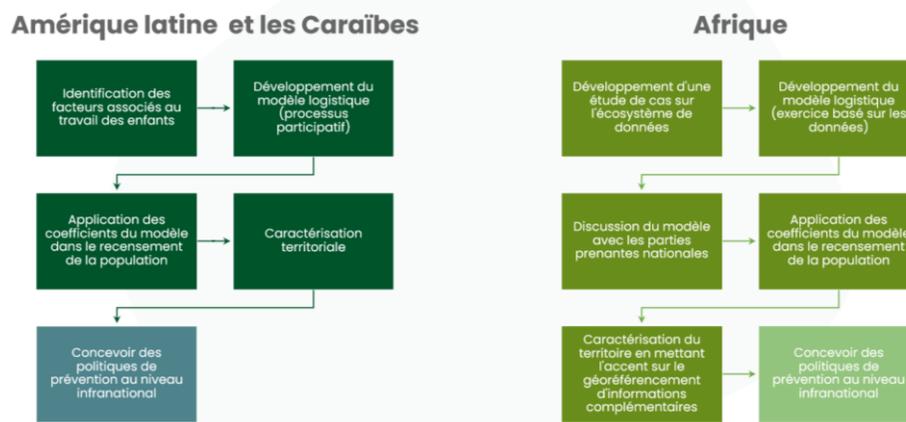
La présentation de David Zamora a été suivie par celle de **Luis Fujiwara, chercheur au BIT Genève**, qui a centré sa présentation sur la mise en œuvre de la phase I du MIRTE dans le contexte des pays africains, en prenant l'expérience du Malawi et de la Côte d'Ivoire. M. Fujiwara a indiqué qu'ils se sont appuyés sur les expériences précédentes mises en œuvre en Amérique latine et les Caraïbes afin de les améliorer et de les adapter à la réalité de la région africaine. Ils l'appellent *pratique intelligente*.

M. Fujiwara a mentionné qu'il existe un modèle avec une base théorique solide, ce qui aide à avoir des données plus complètes au niveau national et également des données au niveau micro. Celle-ci a été appliquée, sous la direction de l'IR, dans le but d'informer et de promouvoir la formulation de politiques publiques fondées sur des preuves et de pratiques intelligentes, c'est-à-dire adaptées au territoire...

En Afrique, un programme est en place au niveau territorial, a indiqué M. Fujiwara, pour identifier les zones prioritaires et concevoir des activités plus efficaces. La mise en œuvre du MIRTE en Afrique compte six étapes, tandis qu'en Amérique latine et les Caraïbes, elle en compte cinq. En Afrique, dans un premier temps, des études de cas d'écosystèmes de données sont élaborées par le biais de la procédure Mini-Maxi qui fournit une image complète d'un ensemble des données, permet une cartographie détaillée des statistiques nationales et des données administratives et aide ainsi à identifier les lacunes et les possibilités d'amélioration de la production de données. Ces informations constituent un point de départ pour la compréhension des données et sont utiles à la fois pour le MIRTE et

pour la création d'un indice de vulnérabilité de meilleure qualité. Ainsi, ils ont une cartographie plus détaillée que l'Amérique latine et les Caraïbes.

Il a ensuite commenté que le modèle est discuté avec les acteurs locaux pour améliorer les actions et la caractérisation est effectuée, comme en Amérique latine et les Caraïbes, mais en mettant l'accent sur le géoréférencement des informations complémentaires. Une fois les informations sur les territoires identifiées, un contact est établi avec les ONG travaillant dans la zone afin d'améliorer les politiques publiques locales de protection sociale. Cela s'appelle *l'intégration méthodologique*, et c'est considéré comme une innovation qui est appliquée en Afrique.



L'intégration méthodologique fournit une image plus complète de l'ensemble des données sur le travail des enfants, de la raison pour laquelle les données existent et de la manière dont elles sont produites. Elle permet également de comprendre les progrès réalisés dans chaque région et d'élaborer des recommandations pour la conception des instruments de collecte de données, pour l'analyse et le traitement des données. En Afrique, un modèle plus adapté est disponible mais il nécessite des procédures économétriques et statistiques pour l'analyse, il a donc suggéré de considérer un expert qui peut aider dans les étapes méthodologiques.

Ci-dessous un résumé des interventions directes :

Point focal	Questions ou commentaire	Réponse
Susana Santomingo –	Quel rôle joue le mouvement syndical	<b>David Zamora :</b> Au Mexique, il existe deux organisations syndicales, une pour les travailleurs et une pour les employeurs. Les syndicats d'employeurs sont impliqués dans la Commission interinstitutionnelle sur le travail des

Point focal des travailleurs	dans l'expérience de Tuxtla Gutiérrez ?	enfants pour travailler ensemble sur le label « sans travail des enfants ». Cependant, le syndicat des travailleurs n'a pas encore été impliqué. Actuellement, il existe environ 15 à 20 syndicats de travailleurs, mais nous devons être prudents sur cette question car, il faut bien l'admettre, l'engagement en faveur de l'élimination du travail des enfants était autrefois très faible. Dans la phase II, la sensibilisation a été renforcée et davantage d'acteurs ont été impliqués.
	Quelle est la possibilité d'avoir un impact au Mexique, de multiplier l'expérience de Tuxtla Gutiérrez ?	<b>David Zamora</b> : L'impact se fait à travers différents espaces, comme la Commission interinstitutionnelle sur le travail des enfants. Malheureusement, toutes les municipalités ne sont pas conscientes de ce problème, elles sont occupées par d'autres activités.
	Si elle est prise comme modèle d'expérience, quelle est la position du gouvernement national sur cette question ?	<b>David Zamora</b> : Nous nous sommes concentrés sur le niveau territorial, car les gouvernements locaux sont ceux qui ont un contact direct avec les citoyens.
Nana Antwi - Ghana	Nous mettons en œuvre quelque chose de similaire, en collectant des données pour comprendre la situation des foyers et le risque associé au travail des enfants. La réalisation d'un recensement est coûteuse, nous aimerions savoir si vous avez des informations sur les coûts et s'il existe d'autres moyens innovants de collecter ces données.	<b>Luis Fujiwara</b> : Pour élaborer un modèle d'identification des risques et un indice de vulnérabilité, nous utilisons d'abord les données qui existent déjà dans le pays. C'est moins coûteux qu'un recensement et plus efficace en raison de la disponibilité des données, mais la qualité des données est moindre. Un problème majeur des recensements est leur coût, car ils impliquent une logistique très complexe.
		En Amérique latine et les Caraïbes ainsi qu'en Afrique, un travail est effectué avec les professionnels locaux pour développer leurs capacités et disposer, à terme, d'une équipe de consultants spécialisés dans la mise en œuvre du MIRTE. Cela permet d'en assurer la durabilité et de disposer d'une équipe qui connaît les réalités de son pays. En Afrique, ils sont très intéressés par le MIRTE.
		<b>David Zamora</b> : Ni au Mexique ni à Tuxtla Gutiérrez, il n'y a de budget, les ressources sont limitées, la créativité est donc importante. Les phases I et II ont été menées avec le soutien de spécialistes de l'OIT et on a utilisé des données statistiques nationales recueillies à partir

d'enquêtes nationales sur les professions et l'emploi, d'enquêtes sur la population, entre autres, pour l'élaboration du MIRTE. Ces résultats ont été obtenus au niveau national et au niveau des États. Dans la phase II, le territoire a été identifié et les capacités des experts locaux ont été renforcées grâce à un cours en ligne.

À Tuxtla Gutiérrez, un institut municipal de planification est en cours de création pour produire des données démographiques. En bref, il s'agit de développer les capacités locales pour résoudre les problèmes locaux. Le recensement que nous avons effectué a été préparé par le secrétariat de l'économie, l'OIT a fourni une assistance et les enquêtes ont été réalisées par le personnel de la municipalité. La créativité et l'engagement sont requis.

Après la séance de questions, le **représentant du gouvernement de la Côte d'Ivoire, M. Bamba**, a commenté la couverture sanitaire universelle, mise en œuvre par une loi en 2014, mais qui se réalise progressivement. Le défi est toujours d'atteindre la couverture du secteur informel et il a été décidé de concentrer les actions sur le secteur de la production de cacao où les taux de travail des enfants ont été trouvés, a-t-il dit. À cet égard, un accord a été signé avec l'OIT pour aider à l'identification et à la prise en compte de la couverture. Cela a permis d'identifier deux zones d'intervention et d'inclure plus de 6 000 personnes en Côte d'Ivoire dans la sécurité sociale, en partenariat avec les coopératives. Actuellement, a-t-il dit, le réseau a été élargi afin que toutes les personnes puissent accéder aux prestations, car l'absence de protection sociale les place dans une situation précaire, augmentant ainsi la probabilité du travail des enfants. Dès l'année prochaine, il sera possible d'évaluer son impact.

De même, le **responsable des finances sociales de l'OIT en Afrique, Edgar Aguilar**, a souligné le travail effectué en Côte d'Ivoire dans le domaine de la protection sociale pour réduire le risque de travail des enfants. Celle-ci est concrétisée par une stratégie nationale de protection sociale, adoptée en 2014, et un plan d'action national. Il a affirmé qu'ils sont convaincus qu'en augmentant la couverture sanitaire, le risque de travail des enfants est réduit.

Pour sa mise en œuvre, des obstacles opérationnels ont été identifiés, l'un d'entre eux étant l'éloignement des zones rurales des centres d'affiliation et, deuxièmement, le manque d'information sur le programme. Par conséquent, un travail a été effectué avec les

coopératives présentes dans les zones pour mener des campagnes d'adhésion. Ils ont également contribué à la sensibilisation et au paiement des contributions des utilisateurs pour la période d'essai. Un total de 6 500 membres ont été enregistrés et plus de 1 000 agriculteurs sont soutenus par les coopératives pour tester le service.

Ci-dessous un résumé des interventions directes :

Point focal	Questions ou commentaire	Réponse
Mariela Gómez – Point focal du gouvernement – Paraguay	L'assurance couvre-t-elle la retraite ?	<b>M. Bamba, gouvernement - Côte d'Ivoire :</b> L'assurance ne couvre que la santé, mais la Côte d'Ivoire dispose d'autres programmes sociaux, tels que le fonds de sécurité sociale qui couvre la retraite.
Dawir Moges - Employeurs - Éthiopie	Comment sont les données sur cette situation dans le pays, dans quelle mesure ces données sont-elles ouvertes, comment les compilez-vous pour les améliorer à l'avenir ?	<b>M. Bamba, gouvernement - Côte d'Ivoire :</b> Il y a un système informatisé, tout se fait avec des outils interconnectés. Si la personne qui enregistre se trouve dans une zone avec couverture d'internet, elle peut mettre à jour les informations, car des tablettes sont utilisées pour collecter les données. Il en va de même pour les cotisations, les personnes du secteur informel peuvent payer leurs cotisations grâce à la technologie mobile. <b>Edgar Aguilar, OIT Afrique :</b> Le système est numérique, ce qui permet la collecte d'informations. La carte fournie à l'assuré comporte des informations biométriques, de sorte qu'elle peut être contrôlée dans n'importe quel centre de santé.
Paulin Sangata - gouvernement - République centrafricaine	Nous partageons les mêmes défis concernant le travail des enfants dans le secteur agricole. Nous avons lutté contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de l'agriculture ouvrière où les gens ne travaillent que pour survivre, comment les couvrir dans ce type d'activité, comment les atteindre dans le cadre de l'agriculture informelle, uniquement avec le	<b>M. Bamba, gouvernement - Côte d'Ivoire :</b> Nous sommes dans une phase pilote et nous en évaluerons l'impact. Si l'on se rend compte qu'en assumant les cotisations, on a généré un bon impact, on peut faire de même pour d'autres secteurs, comme l'élevage. Il existe différentes approches et il est possible de travailler avec les coopératives. <b>Edgar Aguilar, OIT Afrique :</b> Le mécanisme est obligatoire pour tous les résidents, il n'est pas limité à un secteur ou à une chaîne de valeur.

	<p>soutien des coopératives, comment les atteindre ?</p>	<p>Actuellement, un projet pilote est mené avec la filière cacao. Il comporte trois éléments : tout d'abord, grâce à l'organisation de ces agriculteurs, il a été possible de les atteindre à faible coût, dans un environnement de confiance, afin de collecter les contributions mais aussi les plaintes et les réclamations. L'expérience a un impact au niveau de la communauté, ce qui signifie que d'autres acteurs d'autres chaînes peuvent également en bénéficier. L'objectif est d'améliorer les problèmes sociaux, ce qui peut ensuite être appliqué à n'importe quel agriculteur dans n'importe quelle autre chaîne.</p>
<p>Edouard Ladouyu - employeurs - Côte d'Ivoire</p>	<p>La Côte d'Ivoire est très active dans la lutte contre le travail des enfants. Le secteur privé est fortement impliqué dans cette lutte. Le secteur des employeurs contribue au financement et à la conception des plans nationaux élaborés avec les syndicats. Il existe de bonnes pratiques d'entreprises qui accompagnent les producteurs de la chaîne de valeur dans leurs cotisations et qui leur donnent accès à la couverture universelle.</p> <p>D'autre part, c'est dans l'économie informelle que le travail des enfants prospère. Des programmes ont donc été mis en œuvre pour formaliser les petites entreprises qui sont devenues des chaînes de valeur. En outre, un projet a été conçu pour disposer d'une plateforme d'échange d'informations sur les bonnes pratiques des entreprises.</p>	

**SESSION 4 (PARTIE 2) : EN ROUTE VERS UN MONDE SANS TRAVAIL DES ENFANTS - ÉCHANGE INTERREGIONAL AFRIQUE ET AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES ÉCHANGE D'EXPERIENCES : INTERVENTIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX POUR LA PREVENTION ET L'ELIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS**

*Objectif : Échanger des expériences entre régions pour une action mondiale contre le travail des enfants.*

La session a commencé avec la modération de **Resel Melville, du Secrétariat technique de l'IR**, qui a posé une question à laquelle il fallait répondre sur *Slido*, les réponses ont été les suivantes :

Quelles sont les bonnes pratiques de votre pays ou de votre secteur que vous aimeriez partager ?

Pérou : Liste des travaux dangereux et interdits	Organiser des commissions de travail intersectorielles pour éliminer le travail des enfants.	Attirer le financement privé pour mettre en œuvre des politiques publiques à grande échelle
Création du Réseau syndical africain	Uruguay : Carte de travail pour adolescents	Adapter les systèmes de protection sociale pour répondre à cette demande spécifique
Élaboration des politiques publiques	Conception et développement des recensements locaux	Création de zones exemptes de travail des enfants
Analyse des études de cas	Ouganda : Intégrer les dirigeants et les membres de la communauté dans la lutte contre le travail des enfants	Malawi : Le travail des organisations de travailleurs
Articulation entre le système de protection des garçons, filles et adolescents et le système d'inspection du travail	Pérou : Label sans travail des enfants	Ghana : Renforcement des capacités et de la voix des travailleurs
Améliorer l'accès au financement pour les populations vulnérables	Pérou : Assistance technique dans les activités économiques là où les enfants entrent généralement dans la vie active à un âge précoce.	Pérou : Procédure d'autorisation de travail pour les adolescents
Partager l'expérience du MIRTE au niveau local	Équateur : Politiques publiques dans une perspective de genre	Bonnes pratiques en matière d'emploi décent et sain pour les adolescents désireux de travailler
Malawi : Formalisation du secteur informel	Création de coopératives pour créer des emplois formels et décents	Rôle de soutien dans le domaine de la garde d'enfants et de la prise en charge éducative, afin de soutenir les mères qui travaillent afin qu'elles n'emmenent pas les garçons, filles et adolescents dans le travail informel.

**Marlene Mazariegos, représentante des employeurs et du Réseau d'entreprises pour la prévention et l'élimination du travail des enfants au Guatemala, a commencé sa**

présentation en soulignant le problème du travail des enfants dans le pays, indiquant qu'il y a actuellement plus de 950 000 garçons, filles et adolescents qui travaillent dans le secteur informel, en particulier dans les zones rurales.

Dans ce contexte, il a affirmé que les entreprises s'engagent à lutter contre le travail des enfants. Par conséquent, les actions et les programmes ont été mis en œuvre sur la base de ce qui a déjà été travaillé. En 2012, la politique du travail de la Chambre d'agriculture a été conçue ; en 2013, un manuel de bonnes pratiques de travail a été créé ; et en 2014, les points focaux régionaux de l'IR ont été nommés.

Mme Mazariegos a souligné que l'engagement se reflète dans la politique d'emploi du secteur agricole, dans la génération de conditions sociales pour l'élimination du travail des enfants. Il y a neuf principes et le cinquième concerne l'interdiction du travail des enfants. C'est la raison pour laquelle, en 2015, la Chambre d'agriculture, en partenariat avec Empresarios por la Educación, a formé le Réseau d'entreprises pour la prévention et l'élimination du travail des enfants au Guatemala « *Les garçons et les filles à l'école* », qui a rassemblé différents acteurs du secteur public, du secteur privé et des organisations de la société civile.



RED EMPRESARIAL PARA LA PREVENCIÓN Y  
ERRADICACIÓN DEL TRABAJO INFANTIL EN GUATEMALA  
"LOS NIÑOS Y LAS NIÑAS A LA ESCUELA"

Parmi les engagements, elle a mentionné qu'en 2015, dix engagements ont été pris, dont : le respect sans restriction de la loi et des conventions fondamentales sur la non-embauche de mineurs ; la promotion et le développement d'actions pour prévenir et éliminer le travail des enfants ; la promotion d'actions et la proposition de politiques publiques pour améliorer la couverture et la qualité de l'éducation. Puis, en 2021, ils ont réaffirmé l'engagement en actualisant la Stratégie du secteur privé pour la prévention du travail des enfants, avec l'accompagnement de l'OIT, qui comporte trois axes thématiques visualisés ci-dessous :

Respect de la législation	Soutien à la politique de l'état en matière d'éducation	Soutien et promotion de la politique sanitaire de l'état SST
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux espaces de dialogue MTPETI et CODEPETIS</li> <li>• Politiques du travail</li> <li>• Programmes RSE</li> <li>• Auto-diagnostic</li> <li>• Sensibilisation et formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des centres d'éducation</li> <li>• Promouvoir les partenariats public-privé pour étendre la couverture et la qualité de l'enseignement</li> <li>• Insertion des jeunes sur le marché du travail</li> <li>• Sensibilisation aux risques et aux implications de l'exclusion scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les programmes et les partenariats qui contribuent à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle</li> <li>• Prévenir les travaux dangereux, notamment pour les adolescentes dans les travaux autorisés</li> <li>• Collecter, systématiser et diffuser les bonnes pratiques</li> <li>• Formation sur la santé et la sécurité au travail</li> </ul>

Elle a souligné certaines des actions déjà réalisées, comme celles de l'entreprise Fundazúcar, dont la politique d'emploi est la tolérance zéro à l'égard du travail des enfants, le programme de plan de vie pour les jeunes de 15 à 30 ans et un programme de coaching pédagogique pour les enseignants, entre autres. De même, AnaCafé a pour politique de ne pas embaucher de mineurs, avec des programmes éducatifs pour garçons, filles et adultes. L'association Agexport dispose d'un Décalogue de l'exportateur pour prévenir le travail des enfants. Enfin, elle a affirmé que le réseau d'entreprises vise à promouvoir la couverture éducative.

Ci-dessous un résumé des interventions directes :

**Susana Santomingo, point focal des travailleurs,** a mentionné que cette réunion a été importante pour articuler les actions et l'apprentissage. Le secteur syndical, a-t-elle dit, veut avoir la possibilité de participer et de faire partie des expériences. Depuis près de 30 ans, le secteur syndical argentin a inscrit la question du travail des enfants à son ordre du jour. Elle a déclaré qu'ils ont réussi à établir un lien politique et à générer des actions dans tous les domaines où ils sont impliqués. Ils se sont également battus pour la ratification de conventions et sont impliqués dans tous les domaines du dialogue social. Cependant, la plupart du temps, ils ont mené des actions avec leurs propres ressources, et ils demandent donc aux gouvernements de les inclure dans les actions, car ils sont sur le territoire et connaissent les besoins. En 2020, un appel a été lancé aux représentants syndicaux territoriaux et un programme de formation conceptuel et opérationnel a été conçu pour savoir quelles étaient les situations sur le territoire. Sur la base de ces informations, ils ont intégré des espaces consultatifs et souhaitent générer une masse critique, renforcer les politiques publiques et générer un plaidoyer.

Santomingo a déclaré que la vision stratégique doit se poursuivre et que les politiques publiques à caractère distributif doivent être conçues pour réduire le chômage et améliorer le travail des enfants. En outre, elle suggère d'aborder les problèmes sur le terrain en faisant appel au tripartisme.

En réponse à son intervention, **Paulin Sangata, gouvernement de la République centrafricaine**, a indiqué que l'expérience de l'Argentine est une bonne pratique sur la façon de travailler de manière tripartite. En République centrafricaine, ils ont également une expérience du travail tripartite avec les travailleurs et les employeurs. M. Sangata est le Conseiller du Ministre au sujet de la Protection Sociale au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle de la République Centrafricaine. Il a indiqué qu'ils travaillent avec des partenaires, notamment les syndicats, qui contribuent à la sensibilisation à la lutte contre le travail des enfants. Tout cela afin d'avoir un impact social et de pouvoir mettre en œuvre des stratégies. Il a déclaré que l'expérience de l'Argentine peut aider à consolider l'expérience qu'ils mènent et à générer un partenariat entre les deux régions.

À la fin de la journée, il a été demandé de répondre à la question suivante sur *Slido* :

Quelles sont les bonnes pratiques que vous aimeriez partager et sur lesquelles vous aimeriez en savoir plus ?		
Syndicalisation des jeunes de 15-17 ans	Depuis l'Argentine, nous mettons à disposition l'expertise syndicale	Connaître l'expérience africaine en matière d'inspection du travail dans le secteur minier légal et illégal par rapport au travail des enfants.
Expériences dans le secteur agricole	Expériences du MIRTE au Brésil	La durabilité de l'élimination du travail des enfants
Inspection du secteur agricole	Comment travailler avec les filles et les adolescentes, en tenant compte de leur situation particulière, et invisible, de travail des enfants ?	Identifier le travail des enfants dans le secteur domestique
D'autres exemples d'utilisation des résultats du MIRTE	Une meilleure connaissance de la mise en œuvre de MIRTE	Expériences sur la fonctionnalité des réseaux d'entreprises et du travail coopératif dans les chaînes de valeur

<p>Comment concevoir des politiques et des programmes de protection sociale qui contribuent efficacement à l'élimination du travail des enfants ?</p>	<p>Comment concevoir des systèmes de SST qui protègent spécifiquement les enfants ayant dépassé l'âge légal de travail ?</p>	<p>Mobiliser le soutien du secteur privé aux politiques publiques visant à s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants.</p>
<p>Nous aimerions avoir des échanges sous forme de voyages d'études, notamment en Amérique latine et les Caraïbes.</p>	<p>Comment mettre en œuvre et concevoir des programmes nationaux pour l'emploi des jeunes qui ciblent et répondent aux besoins des jeunes qui sont entrés prématurément sur le marché du travail.</p>	

## SESSION 5. STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

*Objectif : Définir les lignes directrices pour la mobilisation des ressources destinées à financer les actions visant la prévention et l'élimination du travail des enfants.*

Avant la présentation de María Lourdes Xirinachs du Secrétariat technique de l'IR, **Pilar Rodríguez, conseillère technique du Secrétariat technique**, a adressé un mot de remerciement pour le travail effectué. Elle a également souligné les caractéristiques du Programme régional pour accélérer l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes (PRAETI), telles que : la **prévention**, pour rétablir les droits des garçons, filles et adolescents ; la **poursuite**, par le biais de services d'inspection, de surveillance et de dénonciation de tous les acteurs sociaux ; la **promotion** et les partenariats stratégiques, ce qui permet de progresser en toute sécurité ; la **participation**, la visibilité et le plaidoyer, et disposer d'un **budget suffisant**.

Concernant la session 5, **María Lourdes Xirinachs** a centré sa présentation sur les stratégies de mobilisation des ressources. Elle a indiqué que, comme l'a mentionné Andrés Espejo, bien qu'il y ait eu une réduction annuelle de 3,4 pour cent du taux de travail des enfants, 2,5 millions de garçons, filles et adolescents doivent encore être soustraits au travail des enfants pour atteindre l'objectif. Cela nécessite une durabilité financière, une allocation budgétaire et une mobilisation des ressources afin de garantir l'efficacité des actions visant à prévenir et éliminer le travail des enfants. Ceci a également été affirmé par Susana Santomingo et Jessica Rodríguez. Une autre des stratégies suggérées par Álvaro Segovia et

Paola Egusquiza est de rendre les actions de l'IR visibles afin d'attirer des fonds et de profiter de la coopération Sud-Sud, a souligné M. Xirinachs.

De toute cette réflexion, la question se pose : Comment les pays peuvent-ils apporter des ressources financières aux actions visant à accélérer la prévention et l'élimination du travail des enfants et, par conséquent, à l'IR ? Tout d'abord, les gouvernements peuvent contribuer à partir de leur propre budget, a déclaré M. Xirinachs. Les ministères du Travail disposent de départements ou de bureaux spécialisés dans le travail des enfants qui fournissent des services particuliers et dirigent des plans d'action, désormais appelés *Plans d'accélération*. Ces plans d'action doivent être élaborés en coordination avec tous les ministères impliqués dans la lutte contre les causes profondes du travail des enfants, afin de disposer de davantage de ressources.

Deuxièmement, il a indiqué que les pays peuvent contribuer au Fonds multidonateurs, puisque 10% de la contribution de l'IR proviendra des pays. Troisièmement, le secteur syndical est censé mettre en œuvre des plans de prévention et l'élimination du travail des enfants avec ses propres moyens et, enfin, le secteur des employeurs est censé promouvoir les réseaux d'entreprises, les plans et les politiques de prévention et l'élimination du travail des enfants.

Voici les commentaires des panélistes :

**Le point focal du gouvernement chilien, Arlette Martinez,** a souligné l'importance d'instances telles que l'IR pour la mobilisation des ressources. Pour le Chili, a-t-elle souligné, la participation à l'IR a permis d'obtenir des ressources et de développer le MIRTE. Elle a également souligné la contribution du travail conjoint multisectoriel multipartites entre les différents acteurs. C'est le cas de la contribution apportée par le Réseau uni des entreprises pour l'enfance, qui a collaboré à la conception de divers outils tels que le livre sur les directives techniques à l'intention des communautés éducatives pour la prévention et l'élimination du travail des enfants.

Elle a également souligné le travail intersectoriel pour la conception et la mise en œuvre d'une enquête à mener en 2023 sur les garçons, filles et adolescents, qui sera financée par deux ministères, avec l'assistance technique de l'OIT et de l'UNICEF. Tout cela, a-t-elle dit, a été réalisé parce qu'il existe une stratégie nationale convenue avec les différents acteurs, ce qui a permis d'obtenir ces ressources. Ainsi, le Chili est devenu le premier pays au monde à réaliser la deuxième feuille de route, ce qui a permis à l'OIT et à l'OIM de mettre en œuvre des projets et de financer des consultations afin d'identifier les lacunes de la recherche au Chili. Elle a donc exhorté les autres pays à être des pays pionniers.

Pour sa part, le **point focal des employeurs, Juliana Manrique**, a réaffirmé l'intérêt des employeurs pour la poursuite du travail tripartite en vue de la création du Fonds multidonateurs et de la réalisation de la durabilité financière. Elle a également exhorté les gouvernements à inclure l'élimination du travail des enfants dans leurs stratégies et à allouer des ressources suffisantes pour le développement de projets axés sur les enfants, l'éducation et la transition de l'informalité à la formalité. Troisièmement, elle a indiqué que le secteur des employeurs s'engage, de par son rôle, à soutenir l'IR, à sensibiliser et à conseiller les employeurs. Enfin, elle a réitéré l'importance pour l'OIT d'allouer des ressources pour avoir un expert régional du travail des enfants.

Dans le même ordre d'idées, le **point focal des travailleurs, Susana Santomingo**, a souligné l'accord avec le secteur des employeurs pour assurer la durabilité de l'IR et que davantage de ressources devraient être allouées. Elle a déclaré qu'un saut qualitatif stratégique doit être effectué et que l'objectif doit être de mobiliser et d'allouer les ressources des pays, sans dépendre entièrement de la coopération internationale. Elle a également souligné la nécessité d'une coopération internationale pour promouvoir la durabilité de l'IR et pour que l'OIT intègre l'IR dans sa structure organisationnelle.

Enfin, elle a suggéré comme stratégie d'encourager les stratégies de responsabilité sociale des entreprises multinationales à mobiliser des fonds pour lutter contre ces problèmes. Mme Santomingo a terminé son intervention en exprimant l'engagement du secteur des travailleurs à accélérer les actions et à générer du plaidoyer.

**María Lourdes Xirinachs** a posé la question : Comment commencer à définir des stratégies de mobilisation des ressources ? **Juliana Manrique, Point focal des employeurs**, a souligné la proposition de Susana Santomingo sur l'allocation budgétaire des entreprises et a indiqué que les entreprises formelles s'engagent à maintenir les emplois et à générer un travail formel décent. Cependant, elle a déclaré qu'il est difficile pour les entreprises d'allouer plus de budget que ce qu'elles contribuent au budget national par le biais des impôts, des systèmes de protection sociale, entre autres. De même, **Carmen Taitt, Point focal des travailleurs**, a indiqué qu'ils n'ont pas de représentant au gouvernement. Elle a suggéré que l'OIT appelle à une réunion des ministres du Travail afin de plaider et de susciter un engagement en faveur de l'élimination du travail des enfants.

#### SESSION 6 : ACTION COMMUNICATIVE DE L'IR

*Objectif : Fournir des outils pour renforcer les capacités de plaidoyer du réseau des points focaux en tant qu'IR.*

Cette session a vu la participation de **Cecilia Samos Rojas, communicatrice sociale**, qui a fourni quelques éléments pour renforcer les capacités de plaidoyer du réseau des points focaux. À cette fin, elle a indiqué que les mesures suivantes devraient être prises :

Action	Activité
Analyser le contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser le contexte politique</li> <li>Analyser le pouvoir d'influence des acteurs</li> <li>Analyser les risques</li> <li>Analyser où nous en sommes et jusqu'où voulons-nous aller</li> <li>Effectuer une auto-analyse : couverture organisationnelle, qualité et leadership, capacité de convocation et de mobilisation.</li> <li>Identifier les forces et les menaces : identifier les facteurs de l'environnement politique qui peuvent aider ou entraver notre plaidoyer.</li> </ul>
Définir les objectifs du plaidoyer.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre des décisions concrètes sur ce que nous voulons positionner.</li> </ul>
Identifier les acteurs clés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les acteurs clés : qui sont les principaux décideurs, qui sont les personnes clés ?</li> <li>Visualiser les partenariats stratégiques</li> <li>Envisager des acteurs contradictoires, défensifs, indécis et neutres.</li> <li>Amener les indécis et les neutres à devenir des défenseurs de la cause.</li> </ul>
Générer un impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>Générer des opportunités d'espaces de plaidoyer dans des événements nationaux et internationaux.</li> <li>Profiter de la situation pour positionner le message que nous voulons faire passer aux moments clés.</li> </ul>

### Importance de la présentation ou de l'entretien

Elle a mentionné que le fait de faire une présentation ou donner une interview est l'occasion de fournir de nouvelles données, par exemple sur le PRAETI ; de compléter les informations existantes, par exemple en rendant visible l'outil MIRTE, et de contraster les informations afin de mettre en évidence les données les plus importantes. Celles-ci, a-t-elle précisé, peuvent se faire en personne, par téléphone, lors d'une conférence de presse ou d'une présentation devant un public.

Elle a également proposé des suggestions à prendre en compte avant une présentation :

### Que faire avant et pendant une présentation

- Organiser les idées à travers une structure mentale avec des idées centrales.

- Disposer d'informations sur le sujet en contexte
- Ne pas mémoriser le discours

Au cours de la présentation, elle a suggéré ce qui suit :

- Appliquer deux fois la technique de respiration profonde, puis la respiration par le diaphragme.
- Soigner son apparence, ne pas être négligent ou surproduit
- Se concentrer sur le message que vous voulez faire passer en répondant aux questions.
- Traiter le discours avec une conviction éclairée
- Aborder les informations fournies de manière positive.
- Ne pas utiliser de mots fantaisistes, plus le langage est simple, meilleure est la compréhension.
- Toujours parler au pluriel
- Ne jamais se mettre en colère
- Le ton doit être familier, simple, professionnel (démontrant la maîtrise du sujet), empathique, inclusif (utilisant un langage inclusif), évitant les qualificatifs.

### Que faire pendant un entretien

Pour les entretiens, il a proposé les suggestions suivantes :

- Écouter attentivement les questions et ne pas avoir peur de demander des répétitions.
- Si le journaliste pose une question que vous ne connaissez pas, répondez par ce que vous savez sur le sujet.
- Éviter les rumeurs, les commérages ou les commentaires et ne jamais se contredire.
- Ne pas oublier que toute conversation avec un journaliste est une interview. Ne dites jamais rien que vous ne voulez pas voir publié.
- Essayer de demander l'enregistrement de l'entretien afin de s'analyser.

### Comment se sortir de situations embarrassantes lors d'un entretien ?

Enfin, Mme Samos a fourni des exemples de phrases permettant de se sortir de situations inconfortables, telles que les suivantes :

- « Je voudrais ajouter... »
- « Il est également nécessaire de se rappeler... »



- « La chose fondamentale est... »
- « En ce qui concerne... »
- « La vraie question/préoccupation/problème est... »
- « L'important, c'est vraiment... »
- « Bien que ce que vous dites soit sans aucun doute important, nous ne devons pas oublier que... »
- « Notre rôle / notre travail / notre objectif est de... »
- « La priorité/l'engagement/l'objectif est... »
- « La vérité est que... »
- « C'est une question intéressante, mais... »

#### Problèmes courants lors d'un entretien

- Lors d'un entretien, il existe des problèmes courants tels que les suivants :
- Que le journaliste donne des informations incorrectes, il est donc suggéré de corriger les informations incorrectes données avant de donner la réponse (En fait...).
- Réfuter les affirmations négatives (je voudrais préciser...)
- Éviter les incohérences

#### Phrases opportunes

- Citer des exemples : « *La Journée mondiale contre le travail des enfants est un rappel que... »*
- Faites connaître l'expérience : « *En tant que membre de l'Initiative régionale... »*
- Citer une source ou un avis d'expert : « *Le dernier rapport des estimations globales de l'OIT-UNICEF 2021 affirme que le travail des enfants... »*
- Fournir des données statistiques : « *Précisément, l'enquête auprès des foyers pour le premier semestre 2022 indique que... »*
- Donner du sens au message en montrant des réalisations concrètes : « *Dans le cadre de cette plateforme tripartite, nous avons réussi à établir une voix régionale collective qui... »*

Pour appliquer ces astuces, les participants ont été invités à rédiger un message répondant à la question suivante sur *Slido*:

Si nous devons penser à un titre pour un article de presse sur cette réunion, quelle serait votre proposition ?		
L'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique ensemble pour mettre fin au travail des enfants	Accueillir l'Afrique	La VIIIe réunion de l'IR a permis de partager des engagements et des connaissances avec des voix africaines pour mettre fin à l'exploitation des enfants
L'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes unissent leurs forces pour mettre fin au travail des enfants	Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs d'Amérique latine et les Caraïbes s'engagent à œuvrer collectivement pour l'élimination du travail des enfants lors de la VIIIe réunion annuelle de l'IR	La VIIIe réunion annuelle de l'IR se conclut par un appel à l'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes : accélérons le rythme pour éliminer toutes les formes de travail des enfants
Unis nous nous engageons davantage contre le travail des enfants	La nouveauté a été le Programme régional pour accélérer l'élimination du travail des enfants (PRAETI).	Partage des bonnes pratiques de l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique
L'Amérique latine et les Caraïbes échangent leurs expériences avec l'Afrique dans la quête de l'élimination du travail des enfants	L'Amérique latine et les Caraïbes entendent accélérer le rythme, avec une responsabilité partagée, pour atteindre la cible 8.7 d'ici 2025.	La nouveauté a été le PRAETI et le renforcement de l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'Afrique pour prévenir, traiter et éliminer le travail des enfants et la restitution des droits.
L'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique coordonnent leurs efforts pour éliminer le travail des enfants	Le travail des enfants est une priorité de l'agenda régional. 30 pays d'Amérique latine et les Caraïbes s'expriment en harmonie	L'IR vise à éloigner les garçons et les filles du fléau du travail des enfants. Rapport sur leur programme régional
Les entreprises et les syndicats concluent des accords pour parvenir à l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes	Le coup d'envoi pour articuler avec l'Afrique les actions pour l'élimination du travail des enfants.	Premier échange tripartite entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique pour prévenir et éliminer le travail des enfants
Initiative régionale sans travail des enfants : son agenda, son plan et ses objectifs pour 2025	L'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique unissent	Plus de travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes : l'engagement de l'OIT

	leurs efforts pour éliminer le travail des enfants	
L'initiative régionale, lors de sa VIIIe réunion annuelle, renforce les engagements pris envers l'Afrique en matière de travail des enfants	L'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique conviennent d'actions communes pour la prévention et l'élimination du travail des enfants.	Accélérer le rythme des progrès vers l'objectif de l'élimination du travail des enfants
Tendre la main à l'Afrique pour mettre fin au travail des enfants	L'initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants appelle à accélérer l'élimination du travail des enfants	Une société qui protège ses enfants ne tolère pas le travail des enfants

#### SESSION DE CLOTURE

**Le point focal du gouvernement brésilien, Roberto Padilha**, a ouvert la session de clôture en soulignant les défis à relever pour atteindre la cible 8.7 visant à éliminer le travail des enfants : comprendre le travail des enfants et les impacts de la pandémie de COVID-19 ; accélérer le rythme de la réduction du travail des enfants ; et joindre les efforts aux niveaux local et régional pour s'attaquer aux causes du travail des enfants. Il est nécessaire, selon M. Padilha, de prendre des mesures pour réduire l'informalité, assurer la protection sociale, garantir l'éducation des garçons, filles et adolescents et renforcer l'inspection du travail, entre autres.

Il a souligné certains éléments qu'il considère comme structurels, tels que la connaissance du problème du travail des enfants afin de pouvoir établir des stratégies. À cette fin, a-t-il souligné, la question devrait être incluse dans les enquêtes, recensements et recherches nationaux. Ensuite, il a souligné l'importance des espaces tels que les commissions intersectorielles, les tables rondes et les comités pour l'élaboration d'actions concrètes pour l'élimination du travail des enfants. Il a indiqué que les actions doivent être articulées entre les gouvernements et les acteurs pour une réelle efficacité. Enfin, il a mentionné l'importance de l'échange d'expériences entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique, par le biais de la participation à l'IR.

**Le point focal des employeurs, Laura Giménez**, a indiqué que, depuis le secteur des employeurs, ils renouvellent leur engagement à promouvoir l'institutionnalisation et

l'utilisation du MIRTE pour favoriser des politiques publiques fondées sur des données probantes. Elle a également souligné l'importance de travailler sur l'éducation des enfants et la formation professionnelle des adolescents et des adultes afin de garantir leur accès à des emplois décents et de coordonner les actions avec les politiques d'action régionale qui favorisent la création de nouveaux emplois. Elle a également réitéré son soutien à l'accord sur le Fonds multidonateurs et l'importance d'avoir un expert régional de l'OIT pour assurer la stabilité de l'IR.

Enfin, elle a souligné l'importance d'intégrer le dialogue avec d'autres ministères pour promouvoir le développement productif dans les économies régionales, pour la création d'un travail décent dans les familles les plus à risque. Elle considère la coopération Sud-Sud avec l'Afrique comme une opportunité très importante. Elle a conclu en appelant à une participation active à la 20e réunion régionale de l'OIT pour les Amériques.

Pour sa part, **Kaira Reece, représentante de la Confédération syndicale des Amériques**, a fait référence au besoin de données statistiques actualisées qui aideraient à mieux comprendre la réalité actuelle dans les pays afin d'avoir une vision élargie du travail des enfants qui inclut des informations sur le travail non rémunéré à la maison et, ainsi, progresser dans la construction de politiques publiques efficaces. Elle a également indiqué qu'il est nécessaire d'avoir une perspective intégrale sur le problème du travail des enfants, ce qui implique un engagement dans les différents espaces de dialogue international et l'approbation de conventions et de traités internationaux. Notamment, elle a exhorté les gouvernements à réaffirmer leur engagement par l'allocation de ressources provenant des budgets nationaux. Enfin, elle a conclu que cette réunion régionale a permis d'échanger des expériences et d'apprendre des différents pays et régions comme l'Afrique.

Enfin, la **directrice régionale a.i. du Bureau de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Claudia Coenjaerts**, a souligné la nécessité de promouvoir le travail décent et la formalisation de l'emploi afin de lutter contre le travail des enfants et d'assurer l'accès à l'éducation, en collaboration avec l'UNICEF. Pour ce faire, a-t-elle souligné, il est nécessaire de relier les initiatives existantes dans les pays et avec l'Alliance 8.7. Un autre aspect, a-t-elle remarqué, est la mobilisation des ressources au niveau national et avec les partenaires, afin de pouvoir continuer à mettre en œuvre le MIRTE ou d'autres exercices de collecte de données. Pour l'OIT ceci est une priorité et elle reste déterminée à progresser vers la réalisation de cet objectif, a-t-elle déclaré.



#### IV. ANNEXES

Annexe 1 : [Agenda del evento. ES](#)

[Agenda del evento. EN](#)

[Agenda del evento. FR](#)

[Ordre du jour de l'évènement. PR](#)

Annexe 2 : [Liste des participants](#)

Annexe 3 : [Sesión 1. Vers la cible 8.7: Acelerar el logro hacia la eliminación del trabajo infantil. ES](#)

[Session 1. Towards target 8.7: Accelerating progress towards the elimination of child labour. EN](#)

[Session 1. Vers la cible 8.7: Accélérer les progrès vers l'élimination du travail des enfants. FR](#)

[Sessão 1. Rumo à meta 8.7: Acelerar o progresso para a eliminação do trabalho infantil. PR](#)

Annexe 4: [Sesión 2. Informe de avance del Plan Estratégico de la Iniciativa Regional 2022-2025. ES](#)

[Session 2. Presentation of the progress report on the implementation of the Strategic Plan 2022-2025. EN](#)

[Session 2. Présentation du rapport d'étape sur la mise en oeuvre du Plan stratégique 2022-2025. FR](#)

[Sessão 2. Apresentação do relatório de progresso sobre a implementação do Plano Estratégico 2022-2025. PR](#)

Annexe 5: [Sesión 3. Programa Regional para Acelerar la Erradicación del Trabajo Infantil en América Latina y el Caribe \(PRAETI\). ES](#)

[Session 3. Regional Programme to Accelerating the Elimination of Child Labour in Latin America and the Caribbean \(PRAETI\). EN](#)

[Session 3. Programme régional pour l'accélération de l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes \(PRAETI\). FR](#)

[Sessão 3. Programa Regional de Aceleração da Eliminação do Trabalho Infantil na América Latina e no Caribe \(PRAETI\). PR](#)

Annexe 6 : [Sesión 4. Caso: MIRTI en Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, México. David Zamora. ES](#)

[Session 4. Case Study: CLRISK in Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, México. David Zamora. EN](#)

[Session 4. Cas: MIRTE à Tuxtla Gutierrez, Chiapas, Mexique. David Zamora. FR](#)

[Sesión 4. Implementación del MIRTI \(Fase I\) en el contexto de los países africanos. La experiencia de Malawi y Costa de Marfil. Luis Fujiwara. ES](#)

[Session 4. Implementation of CLRISK \(Phase I\) in the context of African countries. The experience of Malawi and Cote d'Ivoire. Luis Fujiwara. EN](#)

[Session 4. Mise en œuvre de MIRTE \(Phase I\) dans le contexte des pays africains. L'expérience du Malawi et de la Côte d'Ivoire. Luis Fujiwara. FR](#)

[Sessão 4. Implementação do MIRTI \(Fase I\) no contexto do país africano. A experiência do Malauí e da Costa do Marfim. Luis Fujiwara. PR](#)

[Sesión 4. Red Empresarial para la Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil. Los niños y las niñas a la escuela. Marlene Mazariegos. ES](#)

[Session 4. Business Network for the Prevention and Eradication of Child Labour. Boys and girls at school. Marlene Mazariegos. EN](#)

[Session 4. Réseau d'entreprises pour la prévention et l'élimination du travail des enfants. Les enfants à l'école. Marlene Mazariegos. FR](#)

Annexe 7 : [Sesión 5. Estrategias para la movilización de recursos para la prevención y erradicación del trabajo infantil en América Latina y el Caribe. Lourdes Xirinachs. ES](#)

[Session 5. Strategies for resources mobilisation for the prevention and eradication of child labour in Latin America and the Caribbean. Lourdes Xirinachs. EN](#)



[Session 5. Stratégies de mobilisation des ressources pour la prévention et l'élimination du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes. Lourdes Xirinachs. FR](#)

[Sessão 5. Estratégias de mobilização de recursos para a prevenção e erradicação do trabalho infantil na América Latina e no Caribe. Lourdes Xirinachs. PR](#)

Annexe 8 : [Sesión 6. Acción comunicativa de la Iniciativa Regional. Cecilia Samos. ES](#)

[Session 6. Communicative action of the Regional Initiative. Cecilia Samos. EN](#)

[Session 6. Action communicative de l'initiative régionale. Cecilia Samos. FR](#)

[Sessão 6. Ação comunicativa da Iniciativa Regional. PR](#)

Annexe 9 : [Mensajes clave de la Sesión 6. Acción comunicativa de la Iniciativa Regional. ES](#)

[Key messages of Session 6. Communicative action of the Regional Initiative. EN](#)

[Messages clés de la Session 6. Action communicative de l'initiative régionale. FR](#)

[Principais mensagens da Sessão 6. Ação comunicativa da Iniciativa Regional. PR](#)